

EXAMENS DU BUDGET 2026

QUESTIONS A LA MUNICIPALITE

COMMISSION DE GESTION

Dicastère 0

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
0	Fonct	x.3053	Cotisation assurances-accidents	14

Question 1 Variation des cotisations du personnel

On observe une importante diminution des cotisations assurances-accidents (-42,43%) du personnel de la ville. D'où vient cette variation ?

Réponse

Avant 2024, la provision des charges sociales pour l'assurance accident était basée sur un forfait qui regroupait tout (assurance accident professionnelle, assurance accident non-professionnelle, assurance accident complémentaire) et ne correspondait pas à la réalité.

En d'autres termes, jusqu'à fin 2023, la provision pour les charges sociales de l'assurance accident était trop élevée par rapport aux cotisations réelles à payer. La situation a été corrigée avec effet à janvier 2024.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
0	Fonct	x.3056	Cotisation primes de caisses-maladie	14

Question 2 Primes de caisses-maladie

Quels sont les bénéficiaires de cette prime ? Sous quelles conditions ?

Réponse

Les informations sont mentionnées dans le règlement du personnel comme suit :

Article 60 Assurance maladie

- 1 La Ville de Sion participe au paiement de la prime individuelle de l'assurance maladie au sens de la LAMal à raison de Fr. 1'800.- par année, déduction faite d'éventuels subsides, pour les collaborateurs au bénéfice des classes de salaire de 18 à 26 et ayant le devoir de subvenir à l'entretien d'enfant donnant droit à des allocations familiales.
- 2 Le montant est rediscuté chaque 5 ans.
- 3 La participation est versée au prorata du taux d'activité pour les personnes qui exercent leur fonction à temps partiel.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
0	Fonct	x.3130	Prestations de service de tiers	14

Question 3 Inventaire des prestations de services de tiers

Quel est l'inventaire global des prestations de services de tiers ? Comment le choix des prestataires est-il effectué ?

Réponse

La rubrique de nature 3130 enregistre des sous-catégories de charges très variées. Cette classification se base sur les normes du modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération (MCH2).

En plus des diverses prestations de services facturées par des tiers (déneigement, ramassage des déchets, conciergerie, transports, contrôle aérien, gestion des biens immobiliers, etc.), cette dernière enregistre également les frais de téléphone, les frais d'affranchissement, les frais bancaires, les frais de poursuites et de faillites, les cotisations, les frais d'élections et de votations, les frais de représentation (fête nationale, réception, etc.), les cartes journalières CFF, etc.

En tenant compte des règles usuelles des marchés publics et en fonction de la nature des prestations à réaliser, ces dernières doivent faire l'objet d'un appel d'offres.

Pour les marchés de services :

Procédure de gré à gré : jusqu'à 150'000 francs

Procédure sur invitation : jusqu'à 250'000 francs

Procédure ouverte (nationale) : dès 250'000 francs

Procédure ouverte (internationale) : dès 350'000 francs

<https://www.vs.ch/web/marches-publics/dispositions-des-traites-nationaux>

De par leur nature, certaines prestations comme par exemple les frais de poursuites et de faillites, les frais d'affranchissement ou les prestations du contrôle aérien ne peuvent être mise au concours (situation de monopole par exemple).

A relever que pour les marchés attribués en gré à gré ou sur invitation, les services municipaux privilégient autant que possible les entreprises sédunoises.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
0	Fonct	-	Dotation et variation du personnel par dicastère	31

Question 4 Ressources humaines de la Ville

Lors de l'étude des comptes 2024, il a été répondu :

Les variations annuelles figurent dans la brochure des comptes par dicastère. Les détails sont suivis via Abacus et un tableau de bord va être mis à disposition des chef-fe-s de service afin d'avoir un suivi en temps réel des différentes variations.

Qu'en est-il de ce tableau de bord ? Merci de nous le transmettre.

Réponse

Le tableau de bord n'est pas encore disponible. CIGES n'a pas réussi à croiser les informations d'Abacus Finances et RH. On a repris à zéro le projet avec un budget qui sera aussi intégré à Abacus RH. Ciges travaille actuellement sur les rapports qui seront livrés avant la fin de l'année.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
0	Fonct	2090.154	Engagements envers les FS – Culte	36

Question 5 **Compte à financement spécial - culte**

Le compte à financement spécial du culte contient un montant important. Quelle est l'utilisation prévue pour ce compte ?

Réponse

Ce montant fait partie des engagements en lien avec les fonds à financements spéciaux. Autrement dit, il appartient aux paroisses catholiques de Sion. Voici quelques années, d'entente avec les représentants des paroisses, il a été convenu que la Ville conserve dans son bilan une petite partie de l'impôt du culte encaissé. L'objectif étant de lisser sur les années, les contributions versées aux paroisses catholiques et ainsi éviter des variations trop importantes d'une année à l'autre. La stabilité des versements de l'impôt du culte est un élément important pour les paroisses catholiques.

Dicastère 1 : Administration générale, RH & finances

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct	100.4240	Taxes d'utilisation et de prestations de services	41

Question 6 **Représentation du Conseil Municipal**

Pourquoi une telle baisse des représentations du Conseil Municipal est-elle prévue ?

Réponse

Cette baisse s'explique par le non-renouvellement naturel de certains mandats, en particulier la présidence du conseil d'administration d'Oiken ou de l'Association Région Valais romand.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct	110.4260	Remboursement de tiers	44

Question 7 **Frais d'affichages et d'affranchissements**

Quelle est l'explication pour les variations de cette rubrique ?

Réponse

Certains panneaux n'ont pas pu être exploités du fait de chantiers de la Ville de Sion, ce qui explique la variation de la rubrique.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct	115.3060	Pensions	46

Question 8 **Versement de pensions**

Quel est le détail de cette rubrique ? Qui sont les bénéficiaires de ces pensions ? Quelles sont les conditions d'octroi ?

Réponse

Ce sont les rentes versées aux 3 derniers présidents de la Ville (G. Debons, F. Mudry et M. Maurer). Ce sont les derniers qui en bénéficient.

Cette rente a été supprimée avec l'arrivée du Président Varone.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct	115.3099	Autres charges de personnel	46

Question 9 **Plan de mobilité**

Quelle est la part du plan de mobilité des collaborateurs de la Ville ? Que comprend ce plan de mobilité ? Comment s'articule-t-il et quels sont les objectifs visés ?

Réponse

L'objectif du plan de mobilité est d'encourager la mobilité douce et collective pour les déplacements des collaborateurs et collaboratrices de la Ville vers et depuis le lieu de travail. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la politique de mobilité menée par la Ville de Sion. Ce plan vise également à renforcer l'attrait de la Ville de Sion en tant qu'employeur, tout en soulignant son rôle d'exemplarité.

Un montant maximum de CHF 365.- est mis à disposition des collaborateurs. Toutefois, le budget global maximal est limité à CHF 25'000.- pour l'ensemble de l'administration.

Les prestations suivantes peuvent être facturées : 50% du prix d'un abonnement de transport public, jusqu'à concurrence de CHF 365.- ; une aide de 300.- à l'achat d'un vélo électrique dans un commerce de la ville (une demande chaque 5 ans maximum).

À noter que les collaborateurs bénéficient également d'un rabais sur l'abonnement et l'utilisation des vélos en libre-service Velospots (neutre pour les finances de la Ville car sans contribution financière).

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct	116.3113	Matériel informatique	47

Question 10 **Inventaire et cycle de vie**

Quel est l’inventaire du matériel informatique ? Comment s’effectue le choix du nouveau matériel et sur quels critères ? Qu’advient-il des outils informatiques en fin de cycle de vie ?

Réponse

L’inventaire est tenu dans différents logiciels (y.c. dans l’annuaire (ActiveDirectory) pour les machines qui sont en service sur le réseau). A noter que nous venons de démarrer un projet de passage physique sur tous les emplacements pour vérifier et étiqueter le matériel (en particulier les machines, les écrans et les imprimantes).

Le nouveau matériel est acheté selon le catalogue des prix PAIR (Partenariat d’achat informatique romand). En principe, pour les machines, ce sont les modèles de base qui sont installés.

Selon certains besoins spécifiques (par exemple pour les personnes qui utilisent des logiciels de dessin ou autres logiciels nécessitant des performances plus élevées), des modèles plus performants sont retenus. Concernant les écrans, par exemple, le choix entre deux écrans 24” ou un écran 27” est laissé à l’utilisateur (avec à nouveau quelques exceptions pour des besoins spécifiques liés aux logiciels de dessin ou à la consultation de plans).

Le matériel est utilisé le plus longtemps possible ; à titre d’exemple, un collaborateur qui quitte l’administration restituera son matériel informatique qui sera réutilisé par son remplaçant ou un autre collaborateur ; ce n’est qu’en fin d’utilisation que le matériel est amené à ENEVI pour recyclage en fin de vie.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct	116.3118	Immobilisations incorporelles	47

Question 11 Logiciels et licences

Quel est le détail des logiciels et licences ? Quels sont les coûts individuels ?

Réponse

Ci-dessous un tableau récapitulatif.

Licences bureautique, dessin, site internet	
Site internet	32000
Bausoft (UR)	3900
Jardins suisse (UR)	2100
Autocad (TP, BC, DE, UR)	11500
Bacad (UR)	170
ArcGIS (SIT)	42000
ArcGIS Serveur	12000
LanSweeper	4000
Meteonews	650
Stratus (BC)	12800
HEXAGON (SIT)	380
EasyPlanning (UR)	6000
Adobe	22000
M365 (y.c. module pour le SOC)	160000
Divers	7000
Total	316500

Pour les coûts individuels (HT), soit par utilisateur et par année :

Autocad : différents types de produits en fonction des besoins des utilisateurs qui s'échelonnent entre 290.- pour Autocad LT (étant précisé qu'il s'agit du prix de maintenance annuel d'un modèle de licence qui n'existe plus aujourd'hui où la licence était achetée une fois ; aujourd'hui seul le modèle de location annuelle existe au prix de 430.-) et 2400.- pour Autocad CIVIL 3D où nous avons une licence pour le géomaticien.

Adobe : différents produits qui vont de l'Adobe Acrobat Standard à 154.2 à l'Adobe Creative Suite à 824.-

M365 : licence office y c. le module additionnel nécessaire au fonctionnement du SOC (security operation center), intégrant l'antivirus notamment : 500.-

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct	116.3133	Prestations informatiques	47

Question 12 **Évolution détaillée**

Quelle est l'évolution des différents détails de cette rubrique sur les 5 dernières années ?

Réponse

Ci-dessous le tableau récapitulatif.

Rubrique 116.3133 : évolution des différents détails sur les cinq dernières années					
	2024	2023	2022	2021	2020 ¹⁾
Support et maintenance informatique					
CIGES SA et autres fournisseurs	468'652.95	461'982.10	366'485.88	270'718.20	304'903.02
Exploitation IT	725'322.30	377'515.00	360'759.00	320'402.15	311'325.20
Applications communales	692'374.10	642'510.00	578'233.65	518'513.10	549'424.75
	1'886'349.3	1'482'007.1	1'305'478.5	1'109'633.4	1'165'652.9
Total	5	0	3	5	7

Cette rubrique est soumise à forte pression. D'une part, le partenaire CIGES a dû entreprendre des mues importantes dans sa structure (projet AD, d'excellence opérationnelle, SOC, etc...), ainsi que dans son personnel (forte croissance et enjeu d'intégration au sein des équipes) qui impactent les actionnaires ; d'autre part, les coûts informatiques augmentent, tout comme les besoins de l'administration.

Enfin, ces coûts sont aussi à mettre en corrélation avec les projets de dématérialisation et de gestion moderne de notre administration (numérisation notamment).

Conscient de cette situation, le service effectue un travail conséquent pour maîtriser les coûts au regard de leur prévisibilité budgétaire.

Note :

¹En 2020, le modèle était différent, il y avait en sus des montants mentionnés une participation CIGES de 46'027.- qui représente un solde de coûts qui n'étaient pas imputables directement et répartis selon une clé Nombre d'habitants

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct	116.3320	Amortissements immobilisations incorporelles	47

Question 13 **Détail et avancement des projets IT**

Quel est le détail des projets informatiques réalisés ces cinq dernières années ? Quel est leur état d'avancement ?

Réponse

Gestion électronique des documents (GED): le projet principal est complété par des projets annexes

- Socle de base (projet principal) : déploiement pour tous les utilisateurs de l'application avec la mise en place des plans de classement et du cycle de vie documentaire. Les premiers services sont en production depuis 2021. Les deux derniers services sont en phase de déploiement progressif par sections et l'objectif est que le socle de base soit en place pour toute l'administration pour fin 2026
- Numérisation du courrier entrant : le courrier est numérisé à l'Hôtel de Ville et distribué numériquement via l'application de GED. Le papier suit encore dans les services. Sa généralisation est prévue pour fin 2027.
- Administration sans papier : en complément de la numérisation du courrier entrant, l'objectif est d'arriver à la dématérialisation de celui-ci, ce qui implique de supprimer la distribution physique du courrier. Ce travail implique des développements informatiques, la formation des collaborateurs, le support pour les services, ainsi qu'un centre de scannage performant aussi bien sous l'angle du matériel informatique qu'en termes de ressources humaines. En effet, les volumes à traiter sont importants, en particulier si l'on intègre le projet de visas des factures (workflow dématérialisé) présenté ci-dessous. Un POC (proof of concept) démarre fin novembre pour le service de l'administration générale suivie par le service des RH. La généralisation est prévue pour fin 2028 selon un programme intentionnel à ce stade.
- Archivage à long terme : à la fin de la durée de son utilité administrative et légale, le document doit soit être détruit soit conservé et transféré dans les archives historiques et pérennes. C'est la dernière étape du cycle de vie du document. Les travaux préparatoires ont débuté en lien avec les archives cantonales qui mettent à disposition leurs infrastructures informatiques d'archivage à long terme pour les communes. L'objectif est d'être opérationnel à fin 2030.
- Portail Hubshare : racheté par M-Files (fournisseur de notre GED), cette plateforme nous a permis de remplacer les extranets du Conseil municipal, du Conseil général et de la Caisse de pension de la Ville de Sion. En plus, des partages de fichiers tels qu'appliqués pour le remplacement des extranets, cette plateforme permet de partager de façon sécurisée certains documents enregistrés dans notre GED.

Abacus finances

- Le remplacement de GEFI (Ofisa/CIGES) pour la comptabilité générale a été effectué en 2021.
- Numérisation du flux de validation des factures créanciers (fournisseurs). Ce projet a pour objectif de remplacer la circulation sous forme papier des factures pour signatures avant paiement. Débuté au printemps 2024, l'objectif est de terminer ce projet pour fin 2027. Aujourd'hui les factures papier sont numérisées au service des finances (en début de processus pour le flux de signatures numérisé, en fin de processus pour la circulation papier). La volonté consiste à intégrer ce projet à celui d'une administration sans courrier physique ; le traitement des factures sera donc intégré au projet Administration sans papier (GED) et la numérisation se déroulera comme tout le courrier entrant à la Chancellerie (huissier). A noter que les fonctions liées au flux pour validations et signatures sont accessibles également via le portail Abacus.

Abacus RH

- En parallèle de la migration de la comptabilité générale, le traitement des salaires a été migré sur Abacus RH en 2021.
- Le portail RH (intégré au portail Abacus) qui permet aux collaborateurs de consulter différents documents (cahier des charges, évaluations annuelles, fiches de salaires, certificat de salaires,...) a été mis en place en 2023.
- La gestion des candidatures (processus de recrutement) est entièrement numérisée et accessible via le portail RH depuis 2024.
- La gestion des notes de frais est en cours de mise en place et sera opérationnelle en 2026.
- D'autres fonctionnalités seront intégrées progressivement comme, par exemple la gestion des évaluations

NEST (Innosolv City)

- Le remplacement de GEFI par NEST pour le contrôle des habitants a été réalisé entre 2022 et 2023 et mis en production en 2023. Un gros travail d'épuration et de corrections a été réalisé et n'est pas totalement terminé. Les services qui accèdent à certaines informations du contrôle de l'habitant en lecture doivent encore être migrés.
- Le remplacement de GEFI par NEST pour la gestion des entreprises a été réalisé en 2025.
- Le remplacement de GEFI par NEST pour la gestion des chiens est en cours et sera terminé avant la fin 2025.
- Le remplacement de GEFI probablement par NEST pour la gestion des clés est en cours d'analyse et sera implémenté prochainement pour une mise en production en première partie de l'année 2026.

eSéances

- eSéances.Exécutif : ce premier module, développé dans le cadre d'un partenariat public/privé initié par des communes vaudoises, a spécialement été conçu pour simplifier la gestion des séances. Les séances du Conseil municipal sont gérées sur cet outil depuis février 2025. Nombre de communes valaisannes ont également adopté ce produit.
- eSéances.Univers : en parallèle de l'utilisation d'eSéances.Exécutif, les services ont été formés à l'utilisation de eSéances.Univers, module qui permet la gestion de séances pour les services ou/et les commissions. Ces modules communiquent en bi-directionnel et des points de PV de commission peuvent devenir des points à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal sans qu'il soit nécessaire de ressaisir les contenus. Les décisions du Conseil municipal sont également communiquées sous forme numérique.
- eSéances.Législatif : dernier né de la suite eSéances, ce module est en cours de développement et devrait être opérationnel pour le début 2027. La Ville de Sion participe aux ateliers de cocréation de ce module en compagnie de communes vaudoises et d'une commune genevoise.

En parallèle de ces projets importants, d'autres projets ont été réalisés en lien avec le guichet virtuel, la téléphonie, ainsi que des développements spécifiques pour des besoins non adressés par les « gros » logiciels communaux.

En lien avec CIGES, mais concernant tous les partenaires et clients, d'importants projets sont en cours :

- Migration vers Windows 11 qui se terminera d'ici la fin de l'année 2025 ;
- Segmentation des Active Directory (AD) qui a débuté cette année et se terminera au printemps 2027 ;
- Mise en place d'un SOC (security operation center), débuté en 2025 et qui devrait être totalement opérationnel au printemps 2026.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct	150.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	48

Question 14 Ajout d'un auxiliaire

Quel est le cahier des charges de l'auxiliaire ajouté à 50% ?

Réponse

L'engagement de cet auxiliaire permettra à l'équipe en place, après à un ajustement des tâches à réaliser, de dégager des ressources pour finaliser la mise en place du processus de signature électronique des factures fournisseurs.

Concrètement, cet auxiliaire sera principalement occupé à la gestion des débiteurs et du contentieux. Comme expliqué ci-dessus, son engagement permettra de dégager du temps à d'autres collaborateurs, plus expérimentés, pour des projets spécifiques et ponctuels.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct	150.4409	Autres intérêts du patrimoine financier	49

Question 15 Intérêts comptes à financement spéciaux

Sur quelle base sont calculés les taux d'intérêts des comptes à financement spéciaux de la Ville ?

Réponse

Le service des finances facture aux comptes à financement spéciaux leurs besoins en termes de trésorerie et de financement des investissements.

Le taux appliqué est le taux d'intérêt pondéré de nos emprunts, soit 0,9% pour le budget 2026.

Cette manière de procéder est exigée par l'ordonnance sur la gestion des finances communales afin de déterminer le coût exact des comptes à FS (cf. article 70 al. 2 de l'ordonnance / RS 611.102).

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct	152.3181	Pertes sur créances effectives	50

Question 16 Baisse des pertes sur créance

Pourquoi cette rubrique baisse-t-elle alors que le budget alloué aux poursuites est en augmentation (150.3130) ?

Réponse

De manière empirique, nous constatons une augmentation des frais de poursuites et de faillites ces dernières années. Le budget 2025 risque d'ailleurs de ne pas suffire. Pour cette raison, nous avons adapté cette rubrique à la hausse.

Année	Frais de poursuite
2020	311'391 CHF
2021	326'890 CHF
2022	305'158 CHF
2023	327'400 CHF
2024	354'308 CHF
B2025	330'000 CHF
B2026	400'000 CHF

Sur la base des comptes 2024 et des 6 premiers mois 2025, nous avons estimé que nous pouvions réduire quelque peu la rubrique des pertes sur créances fiscales.

Ces deux rubriques, bien que liées par leur nature, ne sont pas pleinement corrélées. Il est possible d'avoir une augmentation du nombre de procédure d'encaissement par voie légale tout en constatant une baisse des pertes sur débiteurs. Cela va dépendre des montants des actes de défaut de biens délivrés.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct	152.4270	Amendes	51

Question 17 Calcul des amendes

Quel est le détail de cette rubrique ?

Réponse

Cette rubrique enregistre les amendes fiscales des personnes physiques et des personnes morales qui ont fauté.

Une amende est prononcée lorsqu'il peut être établi de façon suffisamment sûre que le contribuable était conscient que les informations données dans sa déclaration d'impôt étaient incorrectes ou incomplètes, ou s'il était en mesure de reconnaître le caractère erroné de sa déclaration en procédant à son contrôle avec la diligence requise (ATC 2C_908 / 2011 du 23 avril 2012 consid. 3.4 et 3.5). Le montant de l'amende est arrêté en fonction de la nature des charges non justifiées et de l'importance des montants soustraits.

Les amendes, ainsi que les modalités de leur calcul, sont prévues aux articles 203 et 204 de la loi fiscale valaisanne (LF), ainsi qu'à l'article 176, alinéa 2, de la loi sur l'impôt fédéral direct (LIFD).

L'autorité de taxation compétente, soit le service cantonal des contributions (SCC), procède au calcul du montant de l'amende et en informe le contribuable par envoi recommandé. Celui-ci dispose d'un délai de trente jours pour former réclamation contre cette décision.

La commune concernée est informée, par courrier émanant du SCC, de la part qu'elle est autorisée à percevoir, dès l'entrée en force de ladite décision. Il y a lieu de préciser que la part communale est équivalente à la part cantonale.

Dicastère 2 : Economie, innovation & tourisme

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
2	Fonct	260.3634	Subventions aux entreprises publiques	262

Question 18 Office du tourisme

Quelle est la raison et l'impact de la baisse de subvention de l'office du tourisme ?

Réponse

Dans le cadre de la recapitalisation de la caisse de pension de la Ville de Sion, Sion Tourisme s'était engagée à participer pour sa part à hauteur de Fr. 738'834.- soit Fr. 74'000.- par année, de 2016 à 2025, montant porté en déduction de la subvention communale.

Ce remboursement s'est terminé à fin 2025, ce qui explique la différence pour le budget 2026.

La subvention de fonctionnement (Fr. 346'000.-) et l'aide au loyer (Fr. 38'000.-) restent inchangées par rapport aux années précédentes.

Dicastère 3 : Education & culture

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
3	Fonct	301.3113	Matériel informatique	73

Question 19 Moyens cours d'informatique

Quel est le détail de la rubrique sur les cinq dernières années ? Quelle est la part des frais de support ? Quelle est la vision long terme de la ville sur cette rubrique ?

Réponse

Cette rubrique regroupe l'ensemble du matériel informatique et numérique mis à disposition des enseignants et des élèves : tableaux interactifs, ordinateurs « enseignants » (1 par classe) et équipements destinés aux élèves.

Depuis 2021, les montants engagés dans cette rubrique ont augmenté chaque année (voir tableau ci-dessous).

	Budget annuel	Charges effectives
2021	110'000.00	112'950.28
2022	110'000.00	110'208.20
2023	110'000.00	187'661.32
2024	214.000.00	209'290.28
2025	210.000.00	215'026.18
2026	300'000.00	

Cette hausse s'explique notamment par l'intensification de l'équipement en tableaux interactifs au cours des dernières années.

Concernant le support, il est difficile d'avancer des chiffres précis pour les raisons suivantes :

- Une partie du support est assuré par le service informatique de la Ville.
- Les contrats de leasing (tableaux interactifs) incluent également un support technique et des interventions de maintenance.

La vision à moyen/long terme de la Ville est la suivante : le constat actuel est un manque d'équipements destinés aux élèves, ce d'autant plus dans la perspective de satisfaire aux exigences cantonales en la matière. A l'exception d'un projet pilote mené à Bramois il y a quelques années, aucune autre école ne dispose de matériel dédié. Dans un premier temps, nous jugeons prioritaire de doter chaque centre d'armoires d'ordinateurs portables et/ou de tablettes. Ces armoires sont mobiles et intégrables dans chaque classe sur réservation. Elles peuvent bénéficier à tous les degrés d'enseignement.

Quant aux exigences d'équipement informatique individuel à partir de la 7H, nous allons constituer un groupe de travail en collaboration avec les CO Régionaux de Sion afin d'assurer une dotation permettant un équipement unique sur la fin de l'enseignement obligatoire. Etant donné que nos cycles d'orientation sont intercommunaux, cette démarche nécessite une réflexion à plus large échelle.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
3	Fonct	301.3130	Prestations de services de tiers	73

Question 20 **Frais de traduction**

Est-ce que l'évolution du nombre de traductions des dernières années tend elle à augmenter ? Pouvez-vous nous transmettre les coûts inhérents aux traductions de ces dix dernières années ? Quel prestataire se charge de ses traductions et à quelles conditions ?

Réponse

Jusqu'en 2020, cette rubrique ne contenait que les traductions gérées de manière autonome au sein de la Ville. A partir de 2021, la rubrique contient non seulement les frais de traduction dont les coûts ont augmenté du fait d'un passage obligé par l'AVIC, mais également d'autres prestations de services tiers.

Voici le détail de cette rubrique au cours de ces cinq dernières années :

Année	Coûts effectifs	Montants liés aux traductions
2021	28'371.20	4'708.35
2022	36'535.29	8'473.89
2023	51'668.20	15'063.20
2024	57'981.35	14'320.90
2025	62'180.65	10'454.75

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
3	Fonct	301.4230	Écolage	73

Question 21 **Écart avec les comptes**

Quelle est la raison de l'écart entre les comptes 2024 et le budget 2026 ?

Réponse

Ce montant recouvre les coûts en lien avec les écolages facturés aux élèves domiciliés sur une autre commune et scolarisés à Sion. Il suit donc l'évolution de cette population particulière au sein de nos écoles.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
3	Fonct	301.4631	Subventions acquises du canton	73

Question 22 Subventions 1h à 8h

Nous bénéficions de nouvelles subventions du canton, quel est le détail ? Comment sont-elles réparties ?

Réponse

Les ressources pédagogiques (70 CHF/élève par année) soutiennent les rubriques:

- 3010.3104.01 fournitures scolaires
- 3010.3104.03 matériel audio-visuel
- 3010.3104.04 matériel de gymnastique
- 3010.3104.05 matériel pour travaux manuels
- 3010.3104.06 matériel pour sciences
- 3010.3104.07 matériel pour ACM
- 3010.3104.08 matériel pour classes enfantines
- 3010.3104.09 matériel pour classes primaires
- 3010.3110.01 matériel et appareils de bureau
- 3010.3113.01 matériel informatique - MITIC

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
3	Fonct	306.3920	Subventions acquises du canton	78

Question 23 Imputations internes

Quel est le détail de la rubrique ?

Réponse

Cette rubrique est une imputation interne pour les locaux utilisés par le SMSPP que nous facturons une fois par année.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
3	Fonct	308.4240	Taxes d'utilisation et de prestations de services	81

Question 24 Frais de conciergerie

Pourquoi les frais de conciergerie facturés sont-ils en baisse ?

Réponse

Suite à différents échanges entre la Ville et le Canton du Valais (Service immobilier et patrimoine), les frais d'entretien du bâtiment de l'Ecole de commerce et de culture générale (ECCG) ont été réduits selon les standards du canton.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
3	Fonct	320.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	264

Question 25 **Chœur Novantiqua**

Pourquoi cette société en particulier reçoit-elle davantage de subventions que les autres sociétés chorales ?

Réponse

Une convention de soutien a été signée en 2016. Dès 2017, le soutien s'est élevé à Fr. 25'000.- Le Choeur s'est engagé de ne plus demander de soutien ponctuel à la Ville de Sion à partir de 2017 et a continué à organiser deux concerts par an à Sion. Les différences de montants octroyés par la Ville aux institutions culturelles sont issues d'un contexte évoqué en réponse à la question 8 de la commission d'environnement et d'urbanisme du CG (ci-dessous).

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
3	Fonct	320.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	265

Question 26 **Biennale Son**

La Biennale n'ayant pas lieu en 2026, pourquoi est-elle budgétée à 25'000.- ?

Réponse

Le travail d'une biennale ne s'effectue pas seulement l'année dédiée aux performances publiques. En effet durant l'année sans manifestation, le travail de programmation, de planification, de recherches de partenaires artistiques et financiers requiert un engagement soutenu.

Dès lors, le mandat de prestations entre le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, par le service de la culture du Canton et la Ville de Sion et l'Association Biennale Son qui a été signé en 2024 tient compte de l'engagement annuel nécessaire à la mise sur pied d'une telle biennale. Pour la Ville de Sion est prévu comme subvention, le montant de Fr. 100'000.- sur 4 ans, c'est-à-dire Fr. 25'000.- annuellement jusqu'en 2027.

Dicastère 4 : Affaires sociales

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
4	Fonct	400.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	93

Question 27 Effectifs de la curatelle

Le crédit supplémentaire 08/2024 expliquait que les bonnes pratiques et les exigences cantonales rendaient indispensables de revoir la dotation du nombre de personnes concernées par curateur (50 à la place de 60 pour un temps plein) et qu'il était donc impératif de compléter l'effectif de la curatelle par un poste supplémentaire à 100%. Les comptes 2024 relevaient donc que le personnel était composé de 10 assistants sociaux curateurs (840%), alors que le budget 2026 relève 9 assistants sociaux curateurs (760%). Quel est le nombre de personnes concernées par curateur ? Y-a-t-il une diminution du nombre de personnes concernées par curateur ?

Réponse

Actuellement, l'effectif de la curatelle est de 9 curatrices totalisant 760%, auquel s'ajoute 30% du responsable consacré à des mesures, soit 7,9 EPT effectivement dédiés au suivi. La section gère 407 mesures de curatelle, ce qui correspond à une moyenne d'environ 51.5 mesures par EPT. Cette charge est conforme à l'objectif de bonnes pratiques fixé en 2024. L'effectif des comptes 2024 comprenait un EPT supplémentaire en remplacement d'une absence pour maladie de longue durée.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
4	Fonct	400.3130	Prestations de services de tiers	93

Question 28 Détail
Quel est le détail de la rubrique ?
Réponse

Voici le détail du budget 2026 de la rubrique **Prestations de service de tiers, total Fr. 230'000.-** :

- Informatique prévoyance sociale / SOC (Ciges : licences, hébergement, sécurité, divers) : Fr. 61'000.-
- Mandat au CMS pour la permanence cohésion sociale : Fr. 10'000.-
- Budget pour mandats (politique sociale, enfance, famille : Fr. 28'000.-
- Maison de santé accompagnement : Fr. 40'000.-
- Transport Cash PRVC pour SOC, déménagement SOC : Fr. 29'000.--.
- Cotisations (Initiative des villes et politique sociale, curatelle, Ville amie des aînés, divers) : Fr. 11'000.-
- Projets aînés : Fr. 30'000.-
- Laboratoire du Vivre ensemble : Fr. 15'000.-
- Frais de port (affranchissement pour le SOC) : Fr. 6000.-

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
4	Fonct	404.3130	Prestations de service de tiers	98

Question 29
Frais de traduction

Lors de l'étude des comptes 2024, la COGEST avait demandé pourquoi le budget n'avait pas été totalement utilisé (question 36). Il a été répondu que cette rubrique était initialement destinée à couvrir les prestations de traduction et d'interprétariat, mais qu'il avait été décidé, à la demande du Service des finances, que les frais liés aux différentes mesures étaient directement imputés à la mesure concernée. Le budget 2026 a-t-il pris en compte cette modification ? Si tel est le cas, quels sont les études spécifiques ou les mandats ponctuels prévus pour l'année 2026 ?

Réponse

La rubrique 404.3130 (intégration) comprend les budgets pour les nouveaux arrivants, les naturalisations, les manifestations diverses, les cotisations, la coordination des quartiers et les frais de traduction.

Pour les traductions (Fr.3000.-), le budget 2026 intègre la nouvelle règle d'imputation. Toutes les dépenses directement liées à une mesure ou un projet sont désormais rattachées à ce dernier et la part concernant les « Frais de traduction » ne sert plus qu'à couvrir des coûts transversaux non imputables. Une enveloppe de Fr. 3000. - a été maintenue comme réserve pour des prestations ponctuelles et imprévues. A ce stade, aucun mandat ou étude spécifique n'est formellement programmé pour 2026. A titre d'exemple, cette rubrique a permis en 2025 de couvrir des frais d'illustration lors de l'inauguration du Pavillon Variel.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
4	Fonct	404.4240	Taxes d'utilisation et de prestations de services	98

Question 30
Cours de préparation à la naturalisation

Qu'est-ce qui explique la baisse de cette rubrique ?

Réponse

La baisse s'explique par la suppression des cafés rencontres débutants (résiliation de la convention Office cantonal de l'Asile / Ville de Sion suite au manque de participants).

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
4	Inv	408.5660	Prestations de services de tiers	217

Question 31 EMS le Carillon

Quelles sont les conditions de la convention ? Comment s'assurer que l'argent investi par la Ville bénéficiera à la population sédunoise ? Par exemple concernant le nombre de lit réservés à la population sédunoise, le taux de participation de la Ville dans les investissements et des coûts d'exploitation ?

Réponse

Les statuts de la Fondation du Carillon prévoient à son article 2 qu'1/3 des chambres sont réservées aux personnes domiciliées à Sion. De manière constante ces dernières années, le nombre de Sédunois hébergés au Carillon dépasse la proportion du 1/3. En octobre 2025, 29 résidents sur les 62 lits reconnus au subventionnement sont domiciliés à Sion, soit plus de 46%. L'article 13 des statuts prévoit en outre une prise en charge par les deux communes (Sion et St-Léonard) des éventuels déficits d'exploitation. La reprise d'exploitation par Les Pérégrines SA rendra toutefois cette disposition caduque.

Tenant compte

- du taux d'occupation des places par des Sédunois,
- des besoins identifiés par les planifications cantonales successives en termes de soins de longue durée,
- de la reprise de l'exploitation du Carillon au 1er janvier par les Pérégrines SA, société dans laquelle la Ville de Sion est actionnaire majoritaire,
- des retards liés aux projets d'agrandissements d'EMS situés sur le territoire sédunois,
- d'une application équitable de la politique sédunoise en terme de financement des EMS, soit participation, selon certaines conditions, à hauteur de 10% (réparti 1/3 Sion et 2/3 Saint-Léonard pour le Carillon) du subventionnement des investissements reconnus par le Canton, il apparaît pertinent de soutenir ce projet de rénovation.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
4	Fonct	400.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	266

Question 32 Institut international des droits de l'enfant -

Où en sont les discussions avec la nouvelle direction de l'institut concernant de nouvelles activités sur Sion ?

Réponse

A ce stade, les échanges sont suspendus. La convention n'a pas été signée par la Municipalité de Sion et, à la suite de la démission de la directrice en novembre 2024, le service de la cohésion sociale a suspendu le versement de la subvention. Faute de direction, le planning proposé par l'Institut à la Ville n'a pas pu être mis en œuvre. Les discussions reprendront lorsque l'Institut sera réorganisé et en fera la demande.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
4	Fonct	402.3636	Subventions aux organisations privées à but non-lucratif	267/268

Question 33 Conventions des crèches / UAPE -

Concernant les crèches de St-Léonard et Veysonnaz ainsi que l'UAPE d'Aproz. Quelles sont les conditions des différentes conventions ? Par exemple concernant le nombre de place réservées pour des enfants sédunois par crèche, le taux de participation de la Ville dans les investissements ?

Réponse

L'ASLAE dispose de conventions avec quatre communes attenantes au territoire communal. Il s'agit de Nendaz, Veysonnaz, St-Léonard et Hérémece. Les différentes conventions ont été avalisées entre les communes elles-mêmes, l'ASLAE assurant la validation des demandes de placement pour les enfants de Sion sur les communes "conventionnées" ou inversement.

Les principes de base sont identiques à chaque commune:

- La priorité des placements est attribuée aux enfants domiciliés sur la commune où est située la structure d'accueil;
- La commune plaçante paie l'intégralité du coût (coût brut), déduction faite de la part payée par le parent et de la subvention cantonale. Un décompte annuel est produit avec le coût effectif pour chaque enfant;
- L'attribution d'une place dans une commune conventionnée est possible que si la/les structure.s de la commune de domicile n'ont plus de place pour les jours désirés ou si les contraintes en termes de mobilité sont trop grandes. Il n'y a pas de places réservées;
- Dans certains cas, les placements dans une commune conventionnée ne sont autorisés que pour le placement en nurserie, soit de 0 à 18 mois environ (Veysonnaz-Sion). Ensuite, les enfants doivent continuer la prise en charge dans une structure de la commune de domicile pour autant que celle-ci dispose d'une place disponible.

Concernant les placements des enfants des communes conventionnées dans une structure de Sion, ceux-ci sont de plus en plus faibles. Il y a deux explications à cette baisse. La première raison est que les différentes communes ont continué à développer leur offre d'accueil. La deuxième est que l'ASLAE a déjà beaucoup de demandes de placement pour des enfants du territoire, qui sont priorisés.

Actuellement, la Ville de Sion bénéficie plutôt des placements dans les communes conventionnées que le contraire. Elle a des enfants d'Aproz Sion qui sont pris en charge sur Aproz Nendaz. Cela s'explique par le fait que écoliers doivent fréquenter le centre scolaire situé à Aproz Nendaz et que l'UAPE desservant cette école est gérée par Nendaz. Il y a également dans une moindre mesure des placements à la crèche "La Grenouille" à Aproz Nendaz, quelques placements à Saint-Léonard (crèche La Fontaine) ainsi qu'à Veysonnaz (crèche-UAPE La Bricoline). Il n'y a aucun placement depuis des années en lien avec la commune d'Hérémece (convention non-résiliée).

Il n'y a pas de participation des autres communes aux investissements (ou de Sion aux investissements des autres communes).

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
4	Fonct	402.3636	Subventions aux organisations privées à but non-lucratif	268

Question 34 ASLAE / Agapanthe

Quel est le détail des comptes de l'ASLAE ? Et ceux de l'Agapanthe ? Ainsi que leurs rapports d'activité ?

Réponse

Vous trouverez en annexe les rapports d'activités et comptes de l'ASLAE et l'Agapanthe.

Dicastère 5 : Sécurité publique

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
5	Fonct	500.3611	Dédommagements au canton	110

Question 35 Polycom

Comment est justifié le montant par le canton ?

Réponse

Il s'agit de la lettre d'information No 73M/2025 aux communes municipales de la section des finances communales du SAIC :

« 111.3611 – Police communale

A la suite des chutes de neige d'avril 2025, il y a la nécessité d'adapter toutes les génératrices pour augmenter leur autonomie au minimum jusqu'à 72 heures comme le prévoit les directives de la Confédération.

Sur la base des éléments énoncés ci-dessus, il faudra prendre en considération CHF 3.38 par habitant pour les chiffres du budget 2026. »

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
5	Inv	503.5040	Terrains bâtis	223

Question 36 Rénovation bâtiment du feu

Quel est le point de situation sur les casernes de pompier et les travaux liés ?

Réponse

Le subventionnement de la rénovation de la caserne a été accordé par le conseil d'Etat par décision du 14 mai 2025 et sera comme il se doit de 43%. Les premiers mandats ont été attribuée et les travaux ont débuté en automne 2025 : rénovation du sous-sol selon directives cantonales, chaîne de décontamination (séparation propre-sale), rénovation de la tour à tuyaux.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
5	Inv	550.6350	Subventions des entreprises privées	224

Question 37 Fond anti-bruit et camion de pompier

Pourquoi le fond anti-bruit est-il utilisé pour acheter une partie de ce camion de pompier ?

Réponse

Car la pompe, élément le plus bruyant du véhicule, est alimenté par un moteur électrique et non thermique.

Dicastère 6 : Travaux publics & environnement

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
6	Fonct	601.3130	Prestations de services de tiers	129

Question 38 Frais de vidange de bennes et de regards d'égouts

Comment s'explique l'augmentation de cette rubrique ? S'agit-il d'une augmentation des coûts ou des volumes ?

Réponse

L'augmentation observée dans cette rubrique s'explique principalement par la hausse du nombre et de l'ampleur des manifestations organisées sur le territoire communal. Ces événements attirent chaque année un public toujours plus nombreux, entraînant une production accrue de déchets dans l'espace public. Cette évolution se traduit par un besoin renforcé en nettoyage, en collecte et en vidange des bennes et regards d'égouts, ce qui justifie la hausse des coûts proposée au budget 2026.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
6	Fonct	606	Eaux usées	135

Question 39 ASEC / ASTEC

Quel est l'impact de la création de l'ASTEC sur chacun des comptes ?

Réponse

La création de l'Association de la station d'épuration de Châteauneuf (ASTEC) rationalise la gestion comptable en remplaçant de nombreuses sous-rubriques par une seule, à l'image du modèle déjà appliqué avec l'ASEC (Chandoline). En tant qu'association de communes, l'ASTEC prend en charge les dépenses d'investissement et d'exploitation, financées par les participations communales, les subventions fédérales et cantonales, ainsi que les produits annexes (prestations à des tiers, vente de sous-produits). Les coûts sont répartis entre les membres selon les débits moyens, la part de la Ville de Sion s'élevant actuellement à 57%. Dès lors, les comptes relevant de la STEP de Châteauneuf sont gérés directement par l'association. La Ville ne conserve que les charges salariales, qu'elle refacture ensuite aux communes associées.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
6	Fonct	608.3119	Autres immobilisations	137

Question 40 Conteneurs, poubelles biodéchets, TWINT et RFID

Quel est le détail de la rubrique ?

Réponse

kCHF 100 : achat de moloks à ordures (16 pièces, en augmentation de 8 pièces par rapport à 2025)

kCHF 75 : achat de collecteurs pour les écopoints de Salins

kCHF 60 : achat de moloks à papiers (10 pièces, en augmentation de 4 pièces par rapport à 2025)

kCHF 25 : remplacement des sacs des moloks à verre par des cuves (3 nouvelles cuves)

kCHF 5 : achat de twin gastrovert (3 pièces)

Il est probable qu'une partie des fonds destinés aux achats de moloks à ordures soient utilisés pour des collecteurs écopoints selon l'avancement des projets durant l'année.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
6	Fonct	608.3160	Loyers et fermages des biens-fonds	137

Question 41 Loyers et fermages des biens-fonds

Quel est l'objet de cette rubrique ?

Réponse

Location du terrain sur lequel se trouve la place de dépôt du Gottié : CHF/an 1200.-

Location de la partie de la place de compostage de Pra Bardy située sur la commune de Nendaz : CHF/an 12'600.-

La location de Pra Bardy a débuté en 2025, après signature de la convention avec la Bourgeoisie de Nendaz. Celle du Gottié a été imputée jusqu'en 2025 au compte 6085.3130.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
6	Inv	601.5060	Biens mobiliers	230

Question 42 Parc de véhicules

Pourquoi ce montant est-il aussi élevé cette année ? Quel est le détail des véhicules à changer ? Quels sont les achats futurs ?

Réponse

Tout d'abord, le tracteur Massey Fergusson de 2009 doit être remplacé. Un montant estimatif de l'ordre de kCHF 420, correspondant à un tracteur Fendt 620, a été prévu en 2026. Ce type de véhicule n'existe pas en électrique.

Ensuite, le véhicule Meili 1300 de 2009 doit aussi être remplacé. Un montant estimatif de l'ordre de kCHF 180, correspondant à un tracteur Meili M 1300 Beat, a été prévu en 2026. Ce type de véhicule existe en électrique, pour un surcoût de kCHF 170, jugé excessif.

Enfin, le véhicule Mercedes Citan thermique datant de 2014 présente de gros problèmes qui engendrent des frais importants. Sous réserve d'une disponibilité budgétaire, un nouveau modèle, électrique celui-ci, pourrait être acquis pour un montant de kCHF 45.

Il est à relever que 3 vélos électriques pour balayeurs ainsi que l'électrification de 3 tombereaux ont aussi été proposés pour des montants respectifs de kCHF 25 et kCHF 10. Ces investissements augmenteraient l'efficacité des travailleurs tout en diminuant la pénibilité dans les secteurs en pente.

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
7	Fonct	700.3010	Traitement du personnel administratif et d'exploitation	153

Question 43 Gérant d'immeuble communal

Quel est le cahier des charges du poste de gérant d'immeuble communal ? Quel impact cela aura-t-il sur la rubrique 701.3130 ?

Réponse

Il est prévu que ce poste reprenne les tâches actuellement effectuées par la gérance privée, à savoir la gestion administrative des biens immobiliers des immeubles que la ville loue à des tiers. La rubrique 701.3130 sera ainsi quelque peu allégée à l'avenir. L'année 2026 est une année de transition qui permettra de concrétiser ce poste en coordination avec les divers services concernés.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
7	Fonct	700.4270	Amendes	154

Question 44 **Amendes**

Quel est le type d'amende qui est émise ?

Réponse

Il s'agit d'amendes infligées pour des contraventions au droit cantonal. Les amendes sont fixées sur la base de l'article 61 de la loi cantonale sur les constructions.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
7	Fonct	701.3160	loyers et fermages des biens-fonds	155

Question 45 **Loyers**

Quelle est la répartition des loyers par objets ?

Réponse

Loyers versés à CSL Immo pour les locaux à la rue des Vergers 1 : CHF 43'000.-

Loyers versés à Privera pour les locaux à l'avenue de la Gare 28 (juge de commune) : CHF 16'000.-

Loyers versés à l'Evêché pour les locaux 9 et 11 : CHF 4000.-

Usufruit versé à la Paroisse Sacré Coeur pour les locaux dans le bâtiment de la rue des Cèdres 17 : CHF 90'000.-

Loyers versés au Canton pour le bâtiment de la rue de Lausanne 23 : CHF 240'000.-

Loyers Maison de la Préfecture : CHF 36'000.-

Dicastère 8 : Urbanisme & mobilité

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
8	Fonct	852.4240	Taxes d'utilisation et de prestations de services	165

Question 46 **Entretien des jardins de paroisses**

Qu'est-ce qui explique une telle augmentation ?

Réponse

La section parcs et jardins a repris la gestion des aménagements extérieurs des cimetières. Avec le nouveau centre horticole, elle propose désormais aux familles de fleurir et entretenir les sépultures de leurs défunts (une prestation qui n'existait plus et qui faisait défaut). L'augmentation de la rubrique comprend donc une estimation des recettes liées avec cette nouvelle prestation.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
8	Fonct	853.3133	Prestations informatiques	166

Question 47 **Introduction de prestations informatiques – centre funéraire**

**Qu'est-ce qui justifie la création de cette rubrique ? Quel sera son détail ?
Ces frais sont-ils récurrents ?**

Réponse

Cette rubrique comprend les frais annuels de licence en lien avec la mise en place d'un système de réservation des salles et gestion de l'interface du centre funéraire avec les pompes funèbres qui sera complété ultérieurement d'un système de recensement détaillé des sépultures permettant une consultation online. Les prestations du CIGES seront également imputées sur cette rubrique.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
8	Inv	853.5040	Terrains bâtis	248

Question 48 **Introduction de prestations informatiques – centre funéraire - Quel est le détail des frais d'investissements de la plateforme de gestion informatique des salles et des inhumations ?**

Réponse

Le système de gestion des biens (SGB) comprend des frais d'acquisition de licences et de fonctionnalités pour un montant de CHF 130'000.- (décomposé en licence de base pour CHF 42'159, licence en lien avec le four à crémation et objets locatifs pour CHF 45'402, différents développements individuels pour le solde : formulaires, accompagnement pour développement in-house).

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
8	Fonct	856.3634	Subventions aux entreprises publiques	272

Question 49 **Mobiquartier**

Quelle est la situation et l'avenir du projet Mobiquartier ?

Réponse

Il est prévu de maintenir l'offre Mobiquartier en 2026 avec un budget réduit au regard du nombre d'utilisateurs (une soixantaine de courses effectuées) qui reste encore relativement faible malgré l'attractivité du produit (transport porte à porte en taxi) et une campagne de communication avec une action de promotion de 50% des coûts du billet (CHF 3 au lieu de CHF 6 du 15 mai au 31 octobre).

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
9	Fonct	900.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	179

Question 50 Augmentation du coût du personnel

Qu'est-ce qui explique une telle augmentation de la rubrique malgré l'absence de nouveaux EPT ?

Réponse

Il y a eu un nouvel EPT en 2025 pour un adjoint gestionnaire d'installations sportives (100%) qui a figuré au budget 2025 pour la moitié du montant eu égard à une planification de l'entrée en fonction au deuxième semestre. Ceci explique la différence entre 2025 et 2026.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
9	Fonct	902.3137	Impôts et taxes	183

Question 51 Impôts et taxes piscine

Quel est le détail de cette rubrique ?

Réponse

Il s'agit des décomptes TVA sur les ventes aux piscines (billets d'entrée, automates à boisson et nourritures, etc.).

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
9	Fonct	900.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	273

Question 52 Rallye International du Valais (RIV)

Pourquoi une telle augmentation des subventions ?

Réponse

Selon différentes séances avec le comité d'organisation dudit rallye, celui-ci souhaite augmenter le nombre de spéciales sur le territoire communal et par conséquent sa visibilité et présence sur Sion.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
9	Fonct	900.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	273

Question 53 Subventions casuelles

Pourquoi une telle augmentation des subventions cette année ?

Réponse

La projection et le développement des manifestations en discussion avec les organisateurs conduisent l'enveloppe budgétaire à cette hausse eu égard à une notoriété grandissante, des participations toujours plus fortes ou des évolutions de compétitions plus élevées. Par exemples : le retour d'une cyclosportive, le passage d'un tournoi futur de tennis à un challenger, l'adaptation du soutien en raison du succès grandissant du triathlon avec notamment des catégories inclusives et de sport adapté, la nouvelle tentative d'un record du monde de vélos à la queue leuh leuh, etc.

COMMISSION D'ENVIRONNEMENT ET D'URBANISME

Dicastère 0

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
0	Compte	XX.3300	Amortissements immobilisations corporelles	

Question 1 Quelle est la stratégie d'amortissement de la Ville de manière globale ?

Réponse

En termes d'amortissements comptables, la Ville de Sion suit les prescriptions définies dans l'ordonnance sur la gestion financière des communes (RS 611.102) et sur son annexe N° 1 (RS 611.102-A1).

Cette annexe mentionne que les communes valaisannes doivent amortir de manière dégressive leur patrimoine administratif. Les fourchettes d'amortissement sont précisées dans l'annexe. Par exemple, le taux d'amortissement d'un bâtiment se situe entre 8 et 15% (soit un amortissement entre 25 et 50 ans). Pour le génie civil, nous devons retenir un taux entre 7% et 10% (soit un amortissement entre 40 et 60 ans).

L'article 62 de l'ordonnance précise que « Le Conseil communal décide du taux d'amortissement, selon le type d'actif, à l'intérieur des fourchettes recommandées. Les taux usités à l'intérieur des fourchettes recommandées doivent être maintenus au minimum sur une durée de 5 ans. ».

Dans l'annexe aux comptes (page 287 de la brochure des comptes 2024), vous trouverez les taux retenus par le Conseil municipal.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 100'000.- par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

Etant donné que les taux d'amortissement sont dégressifs, le service des finances doit, à un moment donné, amortir en une fois les valeurs résiduelles inscrites au bilan. Au risque de traîner durant de nombreuses années des valeurs inférieures à notre seuil d'activation.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	Compte	XX.3053	Cotisations assurances-accidents	

Question 2

Nous observons une baisse générale des cotisations assurances-accidents. Pouvez-vous nous donner une explication ?

Réponse

Avant 2024, la provision des charges sociales assurance accident était basée sur un forfait qui regroupait tout (assurance accident professionnelle, assurance accident non-professionnelle, assurance accident complémentaire) et qui ne correspondait pas à la réalité.

En d'autres termes, jusqu'à fin 2023, la provision pour les charges sociales assurance accident était trop élevée par rapport aux cotisations réelles à payer. La situation a été corrigée avec effet à janvier 2024.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	Compte			

Question 3

Le déficit prévu est de 4.3mio malgré le prélèvement dans la réserve de politique budgétaire de 2.5mio. Qu'est-ce qui a été entrepris pour tenter de maintenir un budget à l'équilibre ? Dans la planification financière, les budgets futurs sont déficitaires, quelle est la stratégie pour maintenir des budgets et des indicateurs financiers à l'équilibre ?

Réponse

D'un point de vue financier, les prochains exercices s'annoncent effectivement difficiles.

Pour retrouver l'équilibre financier à terme, à moins de pouvoir bénéficier de revenus extraordinaires, des mesures devront être prises tant sur le ménage courant que sur les investissements à réaliser.

Ces prochains mois, le service des finances, avec la collaboration des différents services municipaux, va lister un certain nombre de mesures qui permettront à l'administration de gagner encore en efficacité.

Pour revenir sur le présent budget, il est utile de préciser que les services ont été fortement sollicités pour proposer des solutions permettant de limiter l'excédent de charges. Ce processus a été réalisé en plusieurs étapes :

- 1°/ gel de l'augmentation des rubriques « biens, services et marchandises » ;
- 2°/ économie à réaliser par rapport aux comptes 2024. Pour effectuer cette étape, nous avons arrêté une clé de répartition en tenant compte du « poids » en termes de charges de chacun des services ;
- 3°/ séances de travail avec M. le Président et les Chefs de service pour trouver encore quelques économies possibles.

Concernant le budget d'investissements, ce dernier a également été réalisé en plusieurs étapes, entre le mois de mars et le mois de septembre. De nombreuses séances ont eu lieu afin de planifier, prioriser et finalement arrêter les crédits budgétaires pour l'exercice 2026.

Durant tout le processus budgétaire, le service des finances s'est employé à identifier les rubriques ayant un potentiel d'économies et à accompagner les services dans leurs démarches.

Enfin, le conseil municipal entend mettre à profit la présente législature pour faire reconnaître les charges de centralité auprès du Canton et travailler sur certaines répartitions des charges liées (ex. précipt en matière des régimes sociaux).

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Compte			

Question 4

Réponse

Dicastère 2 : Economie & Energie

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Comptes	264.3120 264.4250	Achats d'eau et d'énergies - Ventes	65

Question 5

Pouvez-vous nous donner plus d'explications sur la stratégie de la gestion énergétique ? Quelle est la vision sur 5 ans ? Est-il prévu de faire des investissements supplémentaires afin de stabiliser les achats et ventes d'énergie ?

Réponse

La gestion du portefeuille d'énergie de la commune de Sion s'appuie sur un système de gouvernance solide, où la commune fixe la stratégie globale et les limites de risques, tandis que des instances spécialisées de OIKEN assurent la mise en œuvre de cette stratégie et son contrôle au quotidien. Cette organisation garantit que les décisions sont prises de façon transparente, sécurisée et adaptée aux besoins de la commune.

Exemple concret :

La commune décide, par exemple, du niveau de risque qu'elle souhaite accepter (par exemple, la marge sur le portefeuille). Ensuite, un groupe spécialisé (le Groupe de Suivi des Risques de OIKEN) vérifie chaque mois que les transactions d'énergie effectuées par les équipes opérationnelles respectent bien ces limites. Si un dépassement est constaté, des mesures correctives sont prises immédiatement et la commune en est informée.

La vision à 5 ans s'inscrit dans la stratégie OIKEN 2024-2028. Celle-ci vise à améliorer la performance globale de l'ensemble des portefeuilles des communes sous gestion. Cela passe par la modernisation des outils numériques et la spécialisation des équipes. Des investissements ont déjà été effectués et sont encore prévus pour accompagner ces évolutions et permettre à la commune de s'adapter durablement à un marché en mutation.

Combien de MWh sont budgétisés sur le marché spot et sur le marché à terme ? Quel est le prix moyen de vent estimé de ces MWh pour le marché spot et sur le marché à terme ?

Le processus de gestion du portefeuille fonctionne en deux temps. D’abord, une partie de l’énergie est valorisée à l’avance par des contrats à long terme, ce qui permet de limiter les risques liés aux variations de prix. Ensuite, le reste est ajusté progressivement en fonction de l’évolution du marché, grâce à des achats ou ventes complémentaires à plus court terme. Tout au long de l’année, des indicateurs de suivi et des limites sont définis et validés par les instances de gouvernance, afin d’assurer que la gestion reste prudente et conforme aux objectifs fixés.

Le gain ou la perte du portefeuille d’énergie de la commune est budgétisé dans une vision à long terme, en tenant compte des connaissances sur l’évolution du marché et des apports hydrologiques. Pour cela, des outils spécialisés sont utilisés afin d’anticiper au mieux les résultats financiers et d’ajuster la stratégie en conséquence.

Le prix moyen de vente estimé, que ce soit sur le marché spot ou à terme, varie chaque jour en fonction des conditions du marché. OIKEN cherche à saisir les meilleures opportunités possibles, tout en évitant toute forme de spéculation. Les décisions sont toujours prises dans le respect strict des limites de risques fixées par la commune, afin de garantir une gestion prudente et responsable du portefeuille.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Comptes	264.3634	Subventions aux entreprises publiques	262

Question 6

La subvention à The Ark / PhytoArk / SpArk augmente d’année en année. Merci de nous donner la répartition des subventions et est-ce que celle-ci va rester stable dans le futur ?

Réponse

Le détail des subventions en 2025 était le suivant :

- Contribution annuelle à la Fondation The Ark Fr. 70'000.-
- Contribution annuelle à SpArk Fr. 100'000.-
- Remboursement prêt NPR PhytoArk Fr. 70'000.-
- Pour un total de Fr. 240'000.-

Dans le cadre de son installation sur le Campus du Pôle Santé, SpArk doit faire l’acquisition de l’équipement nécessaire au fonctionnement de son plateau technique. Il est devisé à un peu plus de Fr. 2'000'000.- que SpArk couvrira à l’aide d’un prêt NPR de Fr. 800'000.- accordé par le SETI, d’une subvention du Fonds du Sport, d’un don de la Loterie Romande et de divers autres apports.

Comme sur les autres sites « Ark » soutenus par la Fondation The Ark, les prêts NPR, sans intérêt, sont remboursés par les communes sites. Dans le cas précis ce remboursement s’étalera sur une durée de 15 ans, à hauteur de Fr. 50'000.- dès 2026, ce qui explique l’augmentation de la rubrique à Fr. 290'000.-

Il est à noter que le remboursement du prêt NPR du PhytoArk se terminera en 2028. Les montants se stabiliseront donc dès 2029 à un niveau de Fr. 210'000.-

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Comptes	264.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	65

Question 7

La subvention pour la salle NODA n'était pas sensée être stable d'année en année ? Pourquoi cette augmentation ? Si on ajoute les subventions du dicastère 3, cela représente 2.8mio qui est plus de la moitié du déficit du budget 2026.

Réponse

- 2026 est le premier exercice complet pour la salle Noda et le budget est donc censé être stable d'année en année sur des exercices complets à venir.
- En effet, les subventions croissantes octroyées en 2024 et 2025 sont liées à des budgets de développement et de mise en service de la salle, et non à des budgets d'exploitation.
- Il convient par ailleurs de souligner que les choix d'investissement effectués lors de la construction et de la mise en service de la salle ont permis d'optimiser l'évaluation des coûts de fonctionnement et ont conduit à un montant cumulé de subvention (dicastère 2 et 3 : 2.8 mio) en dessous des prévisions présentées au Conseil général en mars 2016. Ces dernières se montaient en effet à hauteur de 3.15 mio.
- Il est à noter également que sur les 2.8 mio de subventions accordées à la salle Noda, 1.1 mio n'est pas dédié au fonctionnement, mais au remboursement de la dette d'investissement liée à la construction de la salle.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Comptes	264.3637	Subventions aux personnes physiques	65

Question 8

Pouvez-vous nous donner l'état de situation des demandes pour 2025 par catégorie ?

Réponse

Subventions	Montants promis du 1.1.25 au 30.10.25
Isolation thermique	85'722.00 CHF
Installation solaire thermique	2'960.00 CHF
CECB Plus	74'420.33 CHF
Amélioration de la classe énergie	13'000.00 CHF
Production de chaleur	104'466.00 CHF
Total	397'568.33 CHF

Dicastère 3 : Education & Culture

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Comptes	320.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	82

Question 9

Fondation Fellini pour le cinéma : comment est utilisée cette subvention de 150k?

Comment sont définis les montants des subventions accordées ? Quels sont les critères d'attribution des subventions ? Par exemple, pourquoi l'irish festival reçoit 100k et Electrozîle reçoit seulement 25k ?

Pouvez-vous chiffrer les retombées économiques pour la Ville de Sion à la suite de la distribution de ces subventions ?

Réponse

- La Fondation Fellini pour le cinéma utilise cette subvention pour conserver et mettre en valeur une part du patrimoine du cinéaste Federico Fellini, décédé en 1993 et dont la Fondation est la légataire. La part du patrimoine présente à Sion est constituée essentiellement de ses dessins.
- La mise en valeur de ce patrimoine s'effectue au travers d'expositions de ces dessins mais également d'exposition de mise en perspective du travail de Fellini au sein des arts visuels en général en confrontant ses œuvres ou ses réflexions au travail d'autres artistes. Ces expositions sont présentées à la maison du diable, propriété de la Bourgeoisie de Sion.
- Parmi les nombreuses expositions, certaines rayonnent au niveau international, jusqu'à une reconnaissance au sein de l'UNESCO.
- La valorisation publique au travers de ces expositions est prolongée grâce aux publications d'excellente qualité qui jalonnent les activités de la Fondation.
- Les montants des subventions accordées sont des reflets des histoires de chaque bénéficiaire, de l'époque de leur émergence ainsi que des contextes politiques sédunois qui ont été les premiers à les octroyer. Chaque conseil municipal a pesé les intérêts pour la ville en initiant des soutiens précis. Ces intérêts ont pu être une estimation du rayonnement de la manifestation, une évaluation des budgets et des ressources propres des porteurs de projet, une estimation du public potentiel, un positionnement dans le paysage culturel valaisan pour la Ville ou encore des circonstances d'établissement exceptionnel. L'Irish festival illustre notamment ce dernier point, il faisait à l'époque l'objet d'une relocalisation de Veysonnaz vers Sion.
- Les retombées économiques pour la Ville de Sion sont chiffrables si une étude complète est effectuée. Sans engager de telles dépenses, des études comparables ont été effectuées dans d'autres villes en Suisse ou à l'échelle de différents Canton, dont le Valais. Plusieurs méthodes se côtoient et se confrontent et toutes peuvent articuler un multiplicateur pour chaque franc investit dans la culture. Tous ces multiplicateurs sont positifs et illustrent des retombées plus ou moins directes sur l'économie locale. Ces apports contribuent à l'économie locale mais ne sont qu'un apport-plancher. En effet s'ajoutent aux éléments chiffrables certains éléments primordiaux des politiques urbaines mais non quantifiables, à savoir les contributions de la culture au rayonnement d'une ville ou au vivre-ensemble, par exemple.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Investissement	308. 5040	Terrains bâtis	211

Question 10

Etant donné qu'il n'y a rien de prévu dans le budget, pouvez-vous nous donner des précisions sur le nouveau cycle ? Quels sont les délais et les estimations de coûts prévus ? Où sera ce nouveau cycle ? et que deviendra le cycle des collines ?

Réponse

Le projet de construction du nouveau CO sera porté par l'Association de communes qui gère actuellement les CO de Sion. Un concours sera piloté par le canton dès le début 2026 pour une réalisation prévue dès 2028. Le budget sera établi en gestion du programme définitif.

Dicastère 4 : Cohésion sociale

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
4				

Question 11

Réponse

Dicastère 5 : Population, sécurité et aéroport

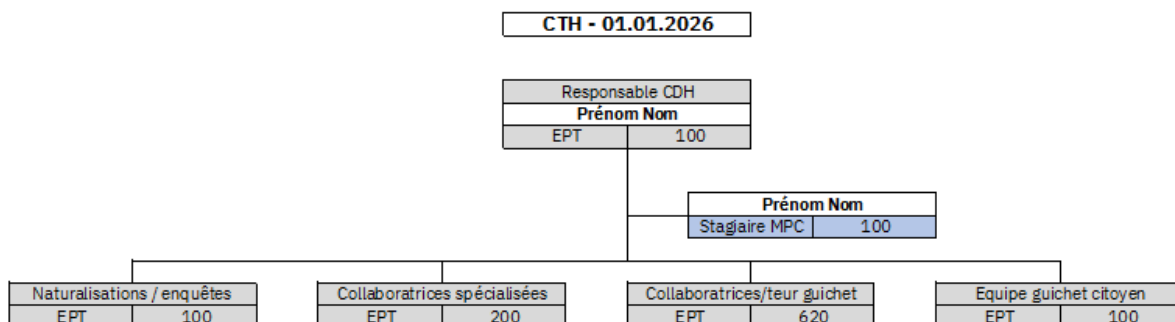
<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Comptes	501.3010	Traitement du personnel administratif et d'exploitation	111

Question 12

Pouvez-vous nous fournir le nouvel organigramme du contrôle des habitants, nous constatons de nombreux changements.

Réponse

Voici l'organigramme du bureau du contrôle de l'habitant. Il a peu changé depuis 2023, la différence est que 2 postes d'auxiliaires sont titularisés (1 poste d'auxiliaire ayant déjà été biffé en 2025). L'organisation complète a été revue en 2023-2024.



Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	601.313 0	Prestations de services de tiers	129

Question 13 **Augmentation des frais de vidange de bennes et de regards d'égouts et élimination des déchets de voirie : qu'est-ce qui explique cette augmentation par rapport au budget 2025?**

Réponse

L'augmentation observée dans cette rubrique s'explique principalement par la hausse du nombre et de l'ampleur des manifestations organisées sur le territoire communal. Ces événements attirent chaque année un public toujours plus nombreux, entraînant une production accrue de déchets dans l'espace public. Cette évolution se traduit par un besoin renforcé en nettoyage, en collecte et en vidange des bennes et regards d'égouts, ce qui justifie la hausse des coûts proposée au budget 2026.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	602.314 2	Entretien des ouvrages d'aménagement des eaux	131

Question 14 **Plus de détails demandés sur ces entretiens, qu'est-ce qui explique l'augmentation par rapport au budget 2025g?**

Réponse

L'augmentation trouve sa source dans la sous-rubrique Entretien des canaux. Deux canaux sont principalement concernés :

- le canal de Sion-Riddes qui fait l'objet d'une revitalisation avec une participation de la Ville de Sion devisée à kCHF 35 ;
- le canal de Vissigen qui demande un entretien plus poussé que le fauchage des berges, à savoir un curage et une remise en état des planches soutenant le pied des berges. Le montant important de l'intervention a justifié une répartition des travaux sur 3 ans à raison de kCHF/an 100.

Il est relevé que l'entretien du canal de Vissigen ne peut pas attendre la réalisation du projet de la mesure anticipée de revitalisation du canal de Vissigen porté par le service cantonal des dangers naturels.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	603.3631	Subventions accordées au canton	133

Question 15

Est-ce que cette subvention est prévue annuellement ou est-ce un paiement exceptionnel pour 2026 ? Est-ce que cette mesure a été prévue par le canton dans la durée ?

Réponse

Il s'agit d'une participation financière récurrente à des projets agricoles subventionnés par l'État du Valais. Conformément à l'article 83, alinéa 1, de la Loi cantonale sur l'agriculture (LcAgr), les communes concernées par les ouvrages doivent contribuer au financement à hauteur de 25% de la part cantonale. Cette subvention est donc versée chaque année et s'inscrit dans une mesure durable prévue par le canton.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	603.3132	Honoraires experts et spécialistes	132

Question 16

Pouvez-vous nous faire une présentation du PGEE ? Quelle est la stratégie prévue pour les 10 prochaines années ?

Réponse

Le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est l'outil de référence pour la planification et la coordination de la gestion des eaux. Il vise à améliorer la qualité des eaux en assurant une vision globale du réseau et des infrastructures. Le PGEE est conçu comme un ensemble de modules interconnectés, évolutif dans le temps, qui permet d'intégrer progressivement les nouvelles données et de coordonner les actions entre partenaires communaux et intercommunaux. Il encourage notamment l'infiltration des eaux non polluées, impose le traitement des eaux polluées et soutient une approche moderne et numérique de la planification.

À Sion, le PGEE actuellement en vigueur date de 2004. Il constitue un dossier de référence, composé de rapports et de plans, qui a permis la tenue de plus de 180 séances de coordination et la mise en œuvre de plus de 80 mesures particulières depuis son adoption. Ce plan intègre aujourd'hui également le périmètre de Salins et Les Agettes, reflétant l'évolution du territoire communal. Le réseau séduinois, complexe et étendu, comprend deux stations d'épuration (STEP) principales – Châteauneuf (rive droite du Rhône) et Chandoline (rive gauche) – ainsi que 22 stations de pompage d'eaux usées, 8 stations d'eaux claires, plusieurs stations de traitement phytosanitaire, et un réseau partiellement en nappe phréatique.

La vision communale pour la gestion des eaux repose sur une approche intégrée et durable. L'objectif est de traiter l'eau pluviale comme une ressource, d'en favoriser l'infiltration et de limiter l'entrée des eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées. Il s'agit aussi de protéger la population contre les risques de ruissellement, d'encourager la mise aux normes des installations privées, et de valoriser les espaces de détente et les cours d'eau comme éléments structurants du cadre de vie. Cette stratégie inclut la modernisation de la STEP de Châteauneuf, le développement de partenariats de recherche pour améliorer le traitement des polluants et l'adoption d'une gestion à l'échelle du bassin versant, conforme aux recommandations actuelles du VSA.

Pour les dix prochaines années, la Ville de Sion entend passer à un PGEE 2.0, élaboré par bassin versant de STEP. Cette approche, plus cohérente avec la réalité hydraulique, remplacera le découpage actuel basé sur les limites communales. La priorité sera donnée au PGEE du bassin versant de Chandoline (ASEC), les travaux de modernisation de cette STEP arrivant à leur terme. Cette transition nécessitera au préalable une mise à niveau des données numériques, afin d'assurer leur compatibilité avec les formats exigés par la Confédération. Durant cette phase, le PGEE existant continuera à être actualisé et suivi, garantissant la continuité des actions entreprises et la poursuite des objectifs de qualité et de durabilité fixés par la Ville.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	603.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	133

Question 17 En quoi consiste l'amélioration du bétail ?

Réponse

Il s'agit d'un soutien financier de la Ville de Sion aux éleveurs de bétail bovin en participant aux frais d'insémination ou de saillies afin de perpétuer leurs élevages.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	603.3142	Entretien des ouvrages d'aménagement des eaux	132

Question 18 Plus de détails demandés sur ces entretiens, qu'est-ce qui explique l'augmentation par rapport au budget 2025 ?

Réponse

En raison des intempéries survenues en 2025, plusieurs ouvrages d'irrigation ont été endommagés, voire détruits. Ils nécessitent non seulement l'entretien annuel habituel, mais aussi d'importants travaux de réfection, ce qui explique le report sur 2026 et l'augmentation des dépenses prévues au budget.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	606.3130	Prestations de service de tiers	135

Question 19

Cette rubrique est fortement diminuée par rapport au budget 2025. Qu'est-ce qui justifie cette diminution ? Est-ce que des projets ont été repoussés à plus tard ?

Réponse

La diminution de kCHF 216 provient principalement des sous-rubriques 6060.3130 (- kCHF 116) et 6061.3130.01 (- kCHF 100).

Pour la sous-rubrique 6060.3130 – Prestations de services de tiers (gestion des STEP), le budget est quasiment supprimé en raison de la création de l'Association de la station d'épuration de Châteauneuf (ASTECC), qui reprend désormais cette gestion.

Concernant la sous-rubrique 6061.3130.01 – Prestations de services de tiers (canalisations), le budget passe de kCHF 350 en 2025 à kCHF 250 en 2026. Cette réduction temporaire vise à limiter les dépenses, dans un contexte de capacité interne restreinte liée aux changements de personnel au sein de l'équipe d'assainissement, ce qui retarde momentanément le suivi de certains projets.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	608.3119	Autres immobilisations	137

Question 20

Combien représentent les achats (poubelles, système twins,...) et les coûts (transport pour twins, transport pour porte-à-porte,...) en lien avec le projet Gastrovert depuis son introduction ? Que faut-il encore acheter ? Combien coûte 1 système Twins ?

Réponse

Depuis l'introduction du projet GastroVert®, la commune a réalisé plusieurs investissements pour équiper les écopoints en systèmes Twins. En octobre 2023, 59 unités ont été acquises pour un montant de CHF 70'800 HT, avec des frais d'installation supplémentaires de CHF 14'750 HT. Ces équipements ont ensuite été suivis et réajustés en fonction de leur utilisation, certains ayant été déplacés vers des emplacements plus adaptés. À la suite de cette phase de test, une nouvelle campagne d'achat de neuf nouveaux Twins a été lancée fin 2025, dont deux déjà installés et sept en cours de planification.

Selon le contrat en vigueur, un abri en béton coûte CHF 1'200 HT, avec un transport sur site de CHF 250 HT. Ces frais sont uniques à l'achat. Le châssis métallique et le système de contrôle d'accès sont, quant à eux, loués CHF 380 HT par an et par Twin. Le vidage d'un bac est facturé CHF 35 HT, tandis que le second bac d'un même Twin lors de la même tournée coûte CHF 28 HT, ce tarif comprenant le transport et l'élimination des déchets.

Les coûts annuels liés à l'exploitation se sont élevés à CHF 36'005 HT en 2023 (pour les trois derniers mois de l'année), CHF 198'520 HT en 2024, et sont projetés à CHF 237'340 HT pour 2025. Ces montants comprennent la location des systèmes ainsi que les frais de transport et d'élimination.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	608.3130	Prestations de services de tiers	137

Question 21

Merci de fournir un tableau de l'évolution des coûts de transport des déchets sur 10 ans par typologie de déchet.

Réponse

Type de déchets	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (projection 12 mois)
Ordures ménagères¹⁾	670'719	760'367	787'319	835'595	880'620	885'840	919'881
Biodéchets (tournée)	612'339	610'016	652'750	537'877	582'516	631'068 avec gastro	548'308
Papiers-cartons	499'690	502'113	531'229	525'473	526'962	528'615	474'300
Verre	84'280	86'092	115'177	106'893	96'857	108'081	97'956
Encombrants	142'253	142'253	142'253	142'253	142'253	142'253	142'225
Fer-Alu		38'677	41'472	40'361	42'463	46'361	46'662
Dépôts sauvages	393'660	394'863	363'677	388'730	406'223	394'974	380'000

Les données relatives aux coûts de transport des déchets ne sont disponibles qu'à partir de 2019, les informations antérieures n'ayant pas été intégrées dans le logiciel Abacus. L'année 2025 marque l'entrée en vigueur de la nouvelle soumission pour le ramassage des déchets, entraînant des variations tarifaires à la hausse ou à la baisse selon le prix à la tonne fixé dans le nouveau contrat.

Pour les ordures ménagères, le contrat de 2012 prévoyait une adaptation des tarifs en cas de variation du tonnage supérieur à 10%. Cette situation s'est produite après l'introduction de la taxe au sac en 2018, mais l'ajustement n'a pas été appliqué immédiatement, la Ville ayant prévu une nouvelle soumission en 2020. Celle-ci n'a toutefois été réalisée qu'en 2025, et le transporteur a alors réclamé rétroactivement les adaptations de prix pour les années 2020 à 2024.

Ainsi, les montants suivants ont été rattrapés en 2024 : CHF 71'606 pour 2020, CHF 84'617 pour 2021, CHF 94'666 pour 2022, CHF 108'000 pour 2023 et CHF 138'235 pour 2024. Les chiffres figurant dans le tableau incluent ces ajustements rétroactifs afin de refléter les coûts réels supportés par la Commune.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	608.3612	Dédommagemnts aux communes, ass. de communes	138

Question 22 Frais de fonctionnement de Enevi : en quoi consiste cette rubrique ? pourquoi une telle augmentation par rapport au budget 2025 ?

Réponse

La rubrique comprend les frais d'incinération des ordures, les frais de l'élimination de tout ce que les citoyens amènent dans la déchetterie d'Uvrier à concurrence d'une tonne par ménage ainsi que la taxe de pesage introduite fin 2025. L'augmentation de kCHF 10 par rapport au budget 2025 est une correction à la suite de l'estimation de la valeur des taxes de pesages introduites en 2024. Elle est ajoutée de manière prévisionnelle au budget 2025.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	608.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	138

Question 23 Pourquoi l'association recyclage plastique maison n'a pas de subvention alors qu'en 2025, la Ville en a fait la promotion ?

Réponse

L'association Recyclage plastique maison avait fait une demande unique de subvention en 2024 et ne l'a pas réitérée depuis.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	608.4240	Taxes d'utilisation et de prestations de services	138

Question 24 Evolution demandée des différentes taxes sur 10 ans

Réponse

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rétrocession taxe au sac	2'243'70	1'575'76	1'580'57	1'663'78	1'662'96	1'679'15	1'874'57
	6	8	1	9	8	3	4
Taxe de base	3'369'94	3'135'25	3'311'97	3'359'14	3'444'95	3'426'94	3'485'81
	3	0	2	1	4	7	2
Élimin. déchets entreprises	951'862	919'189	927'541	848'674	852'464	985'437	762'995

La comparaison n'est pas possible sur 10 ans en raison de changements liés à l'introduction du sac taxé le 1^{er} janvier 2018.

La rétrocession de la taxe au sac se fait selon la répartition de l'Antenne région Valais romand (ARVR).

La taxe de base se calcule selon le volume SIA 116 (CHF 0.20 / m³)

L'élimination des déchets d'entreprises n'est pas une taxe proprement dite. Cette somme dépend du tonnage effectif récolté pour chaque entreprise selon un décompte et couvre les frais d'élimination et de transport de ces déchets imputés aux comptes respectifs.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	610	Parking	140

Question 25 **Quelle est la stratégie des parkings ? Où sont prévus la construction d'un/des futurs parkings avec le fond de financement spécial parking ?**

Réponse

Tout d'abord, la Ville prévoit des places « dépose-minute » proches des commerces et des infrastructures publiques, afin de faciliter les arrêts très courts (livraisons, accès rapide) sans bloquer le stationnement longue durée. Ensuite, des places extérieures à durée limitée sont envisagées dans les zones résidentielles et commerciales : en limitant le temps de stationnement, la rotation est favorisée et le phénomène des véhicules « ventouses » qui occupent des places toute la journée est évité. Enfin, pour les besoins de stationnement plus long (employés, visiteurs de longue durée, résidents sans garage), des parkings souterrains ou en silo sont envisagés : ces équipements doivent rester attractifs, via des heures gratuites, des tarifs modérés et des abonnements adaptés.

La Ville souhaite encore maintenir des places extérieures sans limitation la nuit pour les résidents, afin d'éviter de pénaliser ceux qui n'ont pas de garage et d'assurer une bonne qualité de vie nocturne.

Sur la tarification, l'idée est de trouver un équilibre : des tarifs incitatifs pour faciliter l'accès et la rotation, mais suffisamment de revenus pour garantir l'autofinancement de l'infrastructure et de l'exploitation.

Nouveaux ouvrages de parkings prévus

Dans le cadre du quartier Ronquoz 21, il est prévu que la Ville développe plusieurs parkings silos mutualisés : selon le plan-guide, ces ouvrages seront localisés sur les grands axes principaux du quartier et absorberont l'intégralité des besoins en stationnement.

D'autres ouvrages sont envisagés aux Collines, en lien avec l'État, et aux Échutes, en lien avec le futur stade de football.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Investissement	600.5010	Routes voies de communication	229

Question 26 **Qu'est-ce qui est prévu pour la gestion du flux des étudiants du nouveau collège ? Passerelle ? Pouvez-vous nous donner un plan du quartier avec les flux de mobilité.**

Réponse

Le Canton et la Ville ont organisé un concours de projet portant sur la réalisation d'un ouvrage mixte reliant la rive droite du Rhône (côté rue de l'Industrie) à l'entrée du collège Ella Maillart. Le contexte, les aspects techniques et le projet lauréat sont disponibles en téléchargement intégral ici : <https://pico.lesrey.ch/-D6RCNQj2wM>

ou : <https://www.swisstransfer.com/d/ede52637-e313-4826-9675-4461b962f7b4>

Dans l'entretemps de la construction des ouvrages, des aménagements sur la rue de la Dixence vont être mis en place, incluant une traversée régulée par feux pour les piétons.

Liaison Nord-Sud : Comment sont répartis les 2.3mio ? Quelle est la situation du projet de passerelle ?

Réponse

La Liaisons nord-sud secteur Gare regroupe les projets de passerelle aérienne et de passage inférieur. Ces deux projets ne sont pas au même stade d'avancement.

La passerelle aérienne a été mise à l'enquête publique en 2025. Sous réserve d'une approbation des plans, les travaux, devisés à CHF 8.4 mio y compris honoraires, devraient se réaliser sur 2026 et 2027.

Le passage inférieur est au stade de l'avant-projet. Les études d'ouvrage et demandes d'autorisations devraient se poursuivre jusqu'en 2028. La réalisation, estimée à CHF 36.0 mio, est planifiée entre 2029 et 2032.

Agglo Valais central : qu'est-ce qui est prévu sur la place des cèdres ? quels sont les réaménagements ?

Réponse

Le projet prévoit la requalification complète de la place des Cèdres, au centre de Sion. Il vise à créer davantage d'espaces verts et une large zone piétonne, tout en maintenant les accès pour les riverains. La circulation sera apaisée en zone de rencontre limitée à 20 km/h, et le carrefour avec la rue des Mayennets sera adapté pour prolonger cette zone.

Sur le plan technique, la chaussée et les réseaux souterrains seront entièrement refaits : passage à un système séparatif pour les eaux, renouvellement des conduites de gaz, d'eau, d'électricité et de télécommunication, et intégration du réseau de chauffage à distance. Des éléments d'infiltration assureront la gestion durable des eaux pluviales.

Le projet, mis à l'enquête publique en 2025, devrait obtenir une autorisation de construire en novembre. Sous ces conditions, les travaux, devisés à CHF 3.4 mio y compris honoraires, débiteront cette année encore afin de bénéficier du cofinancement du plan d'agglomération de 3^e génération.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Investissement	606.5030	Autres ouvrages de génie civil	231

Question 27

Merci de nous faire une présentation du PGEE (idem Question 1

Merci de faire une présentation du PGEE et du réseau d'eau potable lors de la réponse avec le président

Réponse

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Investissement	609	Eau potable	232

Question 28 Quel est l'état général du réseau d'eau potable de la Commune ?

Présentation en lien avec la question 14 et la question 25 lors des réponses avec le Président

Réponse

Le réseau d'eau potable de la Ville de Sion présente un état général satisfaisant. La quantité d'eau disponible permet de répondre aux besoins actuels, grâce à des sources de montagne et des captages en nappe phréatique. Si la ressource est globalement suffisante, les périodes de sécheresse estivales rappellent la nécessité d'une gestion préventive et d'une diversification des apports afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement à long terme.

La qualité de l'eau est excellente : elle provient de captages diversifiés et peu vulnérables. En outre, elle fait l'objet d'un suivi analytique et technique rigoureux. Les contrôles réguliers confirment une conformité totale aux exigences sanitaires. Le réseau est en bon état, mais une partie des conduites anciennes doit être progressivement renouvelée pour limiter les pertes et garantir la fiabilité du système sur le long terme.

Les risques principaux concernent la raréfaction saisonnière des sources et les risques de pollution ponctuelle. La Ville agit à travers une stratégie Eau axée sur la sécurisation des captages, l'interconnexion des réseaux et la création de réserves. L'eau joue également un rôle multifonctionnel, utilisée pour les besoins domestiques, la défense incendie et certains usages techniques. Enfin, la coopération intercommunale engagée renforce la résilience régionale et optimise la gestion durable de cette ressource essentielle.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Investissement	609.5030	Autres ouvrages de génie civil	232

Question 29 Pouvez-vous nous rappeler le budget du projet du réservoir de Wolf ? Où en est-on dans ce projet ?

Réponse

Le réservoir de Wolf est actuellement devisé à kCHF 3'920 pour les travaux 2023-2026. Ce montant inclut les surcoûts liés à l'enfouissement du réservoir demandé par le service des bâtiments, le nouveau raccordement électrique ainsi que la cuve tampon.

Il y a lieu de considérer que l'ouvrage faisait partie de l'ensemble du « programme » validé en février 2022 pour les secteurs Salins – Les Agettes – de Wolf. Il sera vraisemblablement mis en service dans le courant de l'année 2026.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Investissement	610.5040	Terrains bâtis	233

Question 30

En quoi consiste la réfection des parkings en surface ? Quelles sont les places concernées ? Pourquoi le budget est doublé par rapport à 2025 ?

Réponse

La réfection des parkings en surface consiste à remettre en état et / ou aux normes les places extérieures existantes, à améliorer les conditions de stationnement, et à équiper les aires en fonction des besoins des utilisateurs, et aussi de la Police régionale des villes du centre (PRVC).

Les places concernées sont les suivantes :

- Place de stationnement au chemin du Creux-de-Nax à Bramois, en lien avec le projet de terrain de football
- Parking des Échutes, développement en lien avec le Pôle Santé à venir
- Place de stationnement des camping-cars à la Rue de Loèche
- Places dépose-minute à la rue Sainte-Marguerite, à l'avenue du Ritz et autres
- Places de stationnement deux-roues motorisés en lien avec l'étude de CITEC en cours
- Place de stationnement des camions et bus, à la rue de la Bourgeoisie et ailleurs
- Légères adaptations des places de stationnement à Salins / Les Agettes

Pour rappel, le budget ne comprend pas l'aménagement des parkings de l'aéroport pour un stationnement payant (devisé à 200 kCHF HT), ni une gestion du parking des Échutes par barrières avec tickets horaires et abonnements mensuels (devisé à 510 kCHF à lui-seul).

Le budget a été sensiblement augmenté pour correspondre aux demandes des utilisateurs et aux opportunités liées à d'autres projets ainsi que pour faire face aux nombreux défis techniques, d'urbanisme et de mobilité.

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Comptes	700.301 0	Traitement du personnel administratif et d'exploitation	153

Question 31

Pourquoi est-il nécessaire d'avoir un poste de gérance des immeubles communaux ? Quel est son cahier des charges ?

Réponse

Il est prévu que ce poste reprenne les tâches actuellement effectuées par la gérance privée, à savoir la gestion administrative des biens immobiliers des immeubles que la ville loue à des tiers. L'année 2026 est une année de transition qui permettra de concrétiser ce poste en coordination avec les divers services concernés.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Comptes	700.3637	Subventions aux personnes physique	153

Question 32 **Participation à la rénovation d'immeubles privés vieille ville : pourquoi y a-t-il une augmentation pareille en 2026 ? Donnez-nous le détail**

Réponse

L'augmentation est occasionnée par le subventionnement, sur plusieurs exercices comptables, des travaux de rénovation de deux bâtiments en particuliers :

- Maison de Platea, consolidation des structures en maçonnerie, rénovation et reconstruction partielle de la toiture, réfection des façades, restauration des planchers et boiseries, et assainissement des sous-sols ;
- Cathédrale Notre-Dame du Glarier, rénovation de la toiture.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Comptes	701.3130	Prestations de services de tiers	155

Question 33 **Il est prévu un nouveau poste de gestion des immeubles au 700.3010, pourquoi y a-t-il encore des frais d'honoraire pour la gestion d'immeuble par une gérance ? Donnez-nous le détail de la rubrique**

Réponse

L'année 2026 est une année de transition qui permettra de concrétiser ce poste en coordination avec les divers services concernés. C'est pourquoi le budget inclut encore des frais d'honoraires pour la gestion d'immeuble par des gérances.

Détail de la rubrique :

Honoraires Alain Deslarzes Gérances SA pour la gestion des biens immobiliers CHF 85'000.-

Honoraires gérance Gepimmo SA pour la gestion de 2 immeubles à Gravelone CHF 35'000.-

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Comptes	701.3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	155

Question 34 **Pourquoi avoir pris des écrans en leasing ? Combien coûte un écran ?**
Question subsidiaire : Est-il possible d'avoir un écran supplémentaire dans la salle Supersaxo ?

Réponse

La même approche a été choisie que pour les écoles. Pour l'écran de la salle de conférence Planta, une location mensuelle de 145 CHF est versée.

Une coordination avec le service informatique est en cours pour évaluer l'achat ou la location d'un écran supplémentaire.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Comptes	701.3300	Amortissements immobilisations corporelles	155

Question 35 Que justifie l'augmentation de la rubrique par rapport au budget 2025?

Réponse

Les amortissements du budget 2025 ont été calculés sur la base des investissements réalisés en 2023 et de ceux prévus au budget 2024.

Les amortissements du budget 2026 ont été calculés sur la base des investissements réalisés en 2024 et de ceux prévus au budget 2025.

Par rapport au budget 2025, l'augmentation des amortissements comptables provient, en particulier, des investissements réalisés ou à réaliser pour l'Ancien hôpital, pour le Bâtiment Sacré-Cœur IV et pour le bâtiment de la Rue des Casernes 57.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Investissement	701.504 0	Terrains bâtis	241

Question 36 Merci de nous donner un état de situation du bâtiment administratif et du bâtiment sacré-cœur IV. Avancement, délai, coût (prévision des coûts totaux)

Pouvez-vous nous donner une situation sur les maisons de quartier existantes et les prévisions ?

Réponse

Bâtiment administratif et du bâtiment Sacré-Cœur IV

Les deux ouvrages sont en cours de travaux. Bâtiment administratif à l'Ancien Hôpital : Début des travaux en mai 2024. Bâtiment IV – Sacré Cœur : Début des travaux en juin 2025.

L'avancement, les délais et les coûts prévisionnels sont actuellement traités dans les commissions ad hoc respectives.

Maisons de quartier

Plusieurs associations de quartier ont récemment soumis des demandes exprimant des besoins concrets en matière d'espaces de rencontre, de rangement et d'organisation d'activités. Ces sollicitations témoignent de la vitalité de la vie associative sédunoise. Le montant alloué au budget 2026 sera réparti selon une stratégie menée par la commission ad hoc Maison de quartiers visant à évaluer les biens immobiliers existants pouvant être réaffectés ou rénovés à cet effet, élaborer des priorisations d'aménagement ou de création de maisons de quartier. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de planification cohérente et durable en tenant compte des ressources disponibles et des attentes des associations de quartier. Actuellement la Ville de Sion dispose de cinq Maisons de quartier : Pont-de-la-Morge, Maison des Scorpions, Mas de la Borgne, Pavillon Platta et Pavillon des Aubépines. Par ailleurs, le permis de construire pour le projet de maison de quartier de la Blancherie a été délivré durant le courant du mois d'octobre de cette année. Les travaux commenceront dans les plus brefs délais afin d'enrichir l'offre existante en 2026.

En complément, trois salles sont également à disposition des associations de quartier dans les quartiers et villages suivants : Les Agettes, Village de Salins et le quartier de Champsec.

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Compte	852	Parcs et jardins	164

Question 37

Pouvez-vous nous donner un état de situation du projet des serres horticoles ? Quand seront-elles en fonction ? Quand est prévu le déménagement ? Est-ce que le budget et les délais sont respectés ?

Réponse

Le centre horticole est en fonction depuis fin octobre (serres depuis début février permettant une production florale dès cette année pour Sierre et Sion et bâtiments en octobre). Les aménagements extérieurs sont en cours de réalisation et se termineront en 2026.

Concernant les budgets, des compléments externes au projet ont notamment été apportés par l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture pour un montant de CHF 253'000 (avec financement par le fonds de transition énergétique).

Des variations entre le devis initial et le résultat de soumissions ainsi que des prestations supplémentaires ont par ailleurs été observées concernant le système électrique complexe pour un montant de CHF 670'000 et pour la maçonnerie et différentes adaptations pour CHF 684'000. La Ville de Sierre a reconnu la nécessité de ces prestations et va contribuer à un financement complémentaire de CHF 448'000 en 2026.

Par ailleurs, le renchérissement et l'augmentation du taux de TVA représentent à eux seuls CHF 260'000 et sont intégrés dans les montants ci-dessus.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Comptes	853.3133	Prestations informatiques	166

Question 38

Pourquoi cette rubrique est nouvelle ? comment c'était fait avant ?

Réponse

Cette rubrique comprend les frais annuels de licence en lien avec la mise en place d'un système de réservation des salles et gestion de l'interface du centre funéraire avec les pompes funèbres qui sera complété ultérieurement d'un système de recensement détaillé des sépultures permettant une consultation online. Les prestations du CIGES seront également imputées sur cette rubrique.

Concernant l'interface avec les pompes funèbres, une plateforme informatique basique existait avant mais s'avérait non compatible en matière de sécurité / stockage des données, droits d'accès limités et possibilités restreintes de gestion / interface utilisateurs.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Comptes	856.3634	Mobilité	169

Question 39

Est-ce que cette augmentation est prévue sur le long terme ? Comment a été définie l'augmentation des courses ?

Réponse

Oui, l'augmentation des courses est prévue sur le long terme. Elle vise pour la ligne desservant Gravelone à améliorer significativement la desserte en comblant les intervalles de passage jusqu'ici très important. Pour les autres lignes, il en va de même (nouvelles courses à des horaires privilégiés).

Quelle est la stratégie sur les 4 prochaines années ?

Réponse

Selon les disponibilités budgétaires, il est prévu d'augmenter progressivement les fréquences des lignes (au 15 minutes pour les lignes principales, avec des renforts pour les autres), une fois le 4ème pont sur le Rhône réalisé de prolonger la ligne de Gravelone vers Chandoline en terminus sur l'arrêt Pont du Rhône) et de viser des aménagements de la ligne Gare – Pôle Santé pour réduire les congestions et les retards en visant le développement d'un axe fort de transport public entre le pôle gare et le pôle santé.

Est-ce qu'une nouvelle ligne de bus pour le quartier d'Uvrier est prévue ?

Réponse

Il n'est pas prévue à court terme la création d'une nouvelle ligne de bus.

Qu'est-ce que Mobiquartier ? pourquoi on passe de 150k à 10k ?

Réponse

Avec le système expérimental Mobiquartier, les résidents d'Uvrier en âge de la retraite peuvent commander un taxi depuis chez eux vers n'importe quel lieu de la commune.

Jours et horaires d'exploitation :

Lundi-vendredi : 8h - 17h (dernier départ de course à 17h).

Samedi : 9h - 17h (dernier départ de course à 17h).

Prix de la course : CHF 6.-

Toutes les personnes éligibles au service Mobiquartier ont reçu une carte d'accréditation.

Réservation au plus tôt une semaine à l'avance.

Réservation possible au plus tard :

le matin pour l'après-midi du même jour ;

la veille pour le lendemain matin ;

le vendredi après-midi pour le samedi.

Il est prévu de maintenir l'offre Mobiquartier en 2026 avec un budget réduit au regard du nombre d'utilisateurs (une soixantaine de courses effectuées) qui reste encore relativement faible malgré l'attractivité du produit (transport porte à porte en taxi) et une campagne de communication avec une action de promotion de 50% des coûts du billet (CHF 3 au lieu de CHF 6 du 15 mai au 31 octobre).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Investissement	850.5290	Autres immobilisations incorporelles	247

Question 40 **Des frais d'étude sont prévus pour le secteur de l'ancienne brasserie. Qu'est-ce qui est prévu ? Pourquoi la Ville participe à ces frais d'étude ?**

Réponse

Suite à la désaffectation de l'activité brassicole et à la volonté de Feldschlösschen de se départir de l'ancienne usine, la Ville participe conjointement avec les autres propriétaires du périmètre de la brasserie (Feldschlösschen et Maison Saint François) à une démarche de concours mixte à investisseurs et architectes, architectes-paysagistes et urbanistes permettant la mise en valeur des parcelles par une vaste requalification urbaine (la Ville étant donc propriétaire d'une partie du secteur). Elle « fera la banque » mais se verra rembourser par les autres propriétaires in fine (sur la rubrique 6350).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Investissement	852.5040	Terrains bâtis	247

Question 41 **Pouvez-vous donner plus de détails sur les aménagements prévus ? Qu'en est-il de la commission des cours d'école, a-t-elle rendu son rapport ? Pouvez-vous nous donner les délais ? Etes-vous en contact avec la fondation Radix au sujet des cours d'école verte ?**

Réponse

Il est notamment prévu de réaménager la cour sud de l'école Sacré-Cœur en lien avec le parvis du nouveau bâtiment administratif, de traiter également les aménagements extérieurs du bâtiment administratif Sacré Cœur IV, d'aménager un nouvel espace à Châteauneuf en lien avec un écopoint, de participer à la requalification de la tête sud-ouest du cours Roger Bonvin en accompagnement de la réalisation des extérieurs du nouveau collège qui seront la « cour d'école » de la nouvelle infrastructure. La commission cours des écoles primaires a analysé la situation de différentes cours et la première priorisation est donnée sur le centre scolaire du Sacré-Coeur. Concernant la fondation Radix, la Ville avait déposé en 2021 déjà un dossier pour le réaménagement des extérieurs de l'école de Champsec mais sans succès.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Investissement	854	Eclairage public	248

Question 42 **Pouvez-vous nous donner une situation sur les changements d'éclairage public ? Quelle est la part d'éclairage avec détection (extinction/allumage automatique) ? Pouvez-vous donner un plan des rues avec les éclairages « modernes » ? Donnez-nous le pourcentage de rue encore à modifier sur la commune de Sion.**

Réponse

Une présentation complète de la situation de l'éclairage public, accompagnée d'un film et des plans a été préparée et est disponible ici : (Expiration du lien : 4.12.2025)

<https://www.swisstransfer.com/d/36652cfa-5a59-41b6-9e60-0812306da7e5>

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Investissement	856.5290	Autres immobilisations incorporelles	248

Question 43 Agglo Valais central : de quelles études parle-t-on ?

Réponse

Il s'agit notamment des études de la rue du Rawil, de l'axe mobilité douce / TIM rue de Cour-de-gare, du développement d'axes cyclables, des études en lien avec la création d'un axe fort de transport public entre le pôle gare et le pôle santé, de la participation aux études pilotées par le Canton (Avenue de la gare, Tourbillon).

Dicastère 9 : Sport, jeunesse et loisirs

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Comptes	900.3019	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	179

Question 44 Qu'est-ce qui explique l'augmentation de 10% alors qu'il n'y a pas de personnel en plus ?

Réponse

Il y a eu un nouvel EPT en 2025 avec un adjoint gestionnaire d'installation sportives (100%) qui a figuré au budget 2025 pour la moitié du montant eu égard à une planification de l'entrée en fonction au deuxième semestre. Ceci explique la différence entre 2025 et 2026.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Comptes	900.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	180

Question 45 RIV : pourquoi on passe de 5k à 15k ? Est-ce qu'il y a une étape de prévue sur le territoire sédunois ?

Cercle des nageurs : pourquoi ce club en particulier est assuré d'avoir la subvention et pourquoi n'avons-nous pas les autres clubs ?

Réponse

- **RIV** : selon différentes séances avec le comité d'organisation dudit rallye, celui-ci souhaite augmenter le nombre de spéciales sur le territoire communal et par conséquent sa visibilité et présence sur Sion.
- **Cercle des nageurs** : ce club peut bénéficier d'une subvention en contrepartie de l'obligation d'achat d'un abonnement de piscine pour ses membres par souci d'équité avec la clientèle. Cela étant, il a l'obligation de présenter une demande ad hoc, comportant *budget, comptes* et *bilans* pour ce faire.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Comptes	901.3140	Entretiens des terrains	181

Question 46 **Terrains de foot de Glareys : Qu'est-ce qu'un scalpage de terrain ? Est-ce que cela veut dire que le terrain B et le terrain C seront inutilisables en même temps ?**

Réponse

Le scalpage d'un terrain de football consiste en une opération mécanique usuelle d'élimination du couvert végétal de surface de 30 à 100%, selon l'intensité de l'opération et les objectifs poursuivis, visant à notamment :

- Régénérer complètement ce couvert ;
- Récupérer en partie la micro-planéité de la surface (bosses et trous) ;
- Éliminer les graminées indésirables comme le Poa annua (Pâturin annuel véritable « cancer du gazon ») qui malheureusement n'a pas les caractéristiques recherchées sur un terrain de sport (visible par ses brins de gazon vert-clair/jaunis notamment, sensible au sec, aux maladies, et plus crucial encore à l'arrachage par son mauvais enracinement), mais qui a la faculté de se régénérer rapidement et de coloniser ainsi défavorablement les terrains.
- Permettre de supprimer la matière organique superflue en surface qui empêche la bonne perméabilité de l'eau et de l'air ainsi que l'absorption des engrais (économité).

Cette opération s'effectue pendant la fermeture annuelle d'été des terrains nécessaire à leurs entretiens (et donc hors championnat).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Investissement	900.5040	Terrains bâtis	255

Question 47 Skate plaza : merci de nous donner la planification détaillée ainsi que le budget total pour le skate plaza. Pouvez-vous nous donner un plan du projet ?

Réponse

La planification intentionnelle est la suivante (toutes études techniques terminées ; mise à l'enquête close ; autorisation de construire obtenue) :

- Exécution des travaux préparatoires sur site dès le 06.11.2025 ;
- Livraison des sanitaires et local technique d'ici la fermeture des chantiers hivernaux ;
- Reprise du chantier fin mars/début avril 2026, travaux de construction du gros œuvre (béton, serrurerie, emmarchements et cheminements, divers aménagements, etc..).

Mise en service intentionnelle : fin septembre/début octobre 2026.

Budget global : 1.5 Mio pour sa partie programmatique auquel s'ajoute le transfert du terrain du PF au PA ainsi que 0.5 Mio pour les aménagements extérieurs, d'arborisation, de végétalisation et d'autres assises, etc.

L'expression de cette nouvelle infrastructure épouse la forme suivante (plan et images directrices du projet ci-dessous) :



<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Investissement	901.5040	Terrains bâtis	255

Question 48

Centre sportif de Glareys : merci de nous donner la planification détaillée ainsi que le budget total pour le terrain synthétique.

Réponse

Le début des travaux est prévu à la présente clôture du championnat (novembre 2025) : installation de chantier, travaux préparatoires, démontage des équipements, excavation de la terre végétale avant la fermeture hivernale des chantiers.

Suite des travaux : dès ouverture des chantiers en début 2026, diverses installations de drainage, système d'arrosage, épandage de diverses sous-couches de sable et du tapis de jeu, ainsi que divers équipements (buts, main-courantes, bancs des joueurs, etc).

Mise en service intentionnelle : août-septembre 2026.

Budget global : 1.6 Mio auquel s'ajoutent une tranchée drainante en pourtour soit au nord et à l'ouest dudit terrain afin de résoudre la problématique d'infiltration et d'humidité récurrente annoncée aux comptes 2024, l'installation d'un panneau de scoring et d'une clôture de protection des surfaces de jeu côté *Est* du centre sportif pour un montant de 0.4 Mio.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Investissement	907.5040	Terrains bâtis	256

Question 49

Comment sont justifiés les frais d'étude de 400k alors que le projet a été présenté au conseil général ?

Réponse

L'objectif poursuivi lors de la présentation évoquée au plenum du conseil général du 8.9.2025 consistait à informer quant à l'état d'avancement du projet.

En parallèle à l'envoi du Message de demande du crédit d'engagement attendu et qui suivra au premier semestre 2026, l'accompagnement et la coordination des adjudicataires, l'élaboration des plans d'exécution et des cahiers de soumissions par les mandataires techniques devront être menées pour ce projet lauréat du concours, la particularité temporelle tenant, au fait, il est bon de le rappeler/l'indiquer, que la structure d'animation socio-culturelle et d'éducation sociale du RLC est locataire auprès d'une fondation avec une présente échéance de bail pour l'occupation du site de Platta (bâtiment du Totem) au 31.12.2026. Des démarches de prolongation sont en cours avec la Fondation St-Joseph.

COMMISSION SOCIALE ET CULTURELLE
Dicastère 0

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
0	Fonct/Inv	cpte.rubrique		

Dicastère 1 : Administration générale, RH & finances

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct/Inv	cpte.rubrique		

Dicastère 2 : Economie et énergie

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page

Dicastère 3 : Culture et formation

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
3	Fonct	303.3010	Traitement du personnel administratif et d'exploitation	75

Question 1 Pourquoi les 86 AVS se retrouvent-ils tous sous le CPS de la Bruyère et quel est leur salaire horaire ?

Fait-il parti d'une grille tarifaire de la commune ?

Réponse

Les 86 AVS se trouvent sous le CPS de Sion (pas seulement à la Bruyère).

Quatre paliers de rémunération ont été définis avec les RH, en fonction des formations effectuées et des années d'expérience au sein du CPS de Sion. Les tarifs « minimum » et « maximum » sont imposés par le Canton. La Ville ne peut pas décider elle-même des salaires. Elle a toutefois la liberté du choix du palier octroyé. Le salaire horaire des AVS engagés par le CPS de Sion varie entre CHF 24.75 et CHF 25.95 brut. Ces bornes tarifaires sont imposées par le Canton.

A noter que le CPS facture intégralement ses charges d'exploitation (y compris le salaire des AVS) à l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) qui paie l'entier.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
3	Fonct	3090	Formation et perfectionnement du personnel	71-75

Question 2 **Générale sur tout le Dicastère 3**

Est-ce que la formation concerne l'aide aux enseignants pour l'inclusivité ? et/ou la formation au numérique ?

Réponse

Les frais de formation et de perfectionnement du personnel concernent le personnel engagé par la Ville (collaboratrices et collaborateurs de la direction des écoles, personnel de conciergerie, SMSPP, personnel de la section *Culture*) et non pas les enseignants qui, eux, bénéficient d'un catalogue de formation publié par le Canton.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
3	Invest	308.5040	Terrains bâtis	211

Question 3 **Quel est le programme de végétalisation et réfections des cours d'écoles ?**

Y a-t-il une réflexion pour améliorer les infrastructures d'animation pour les écoliers ? Tables ping-pong, paniers basket, marelle, jeux d'échec...

Réponse

Un groupe de travail « Cours d'écoles » a été créé. Celui-ci est piloté par le Service de l'Urbanisme. Une réflexion globale est en cours. Celle-ci devrait permettre de mettre à disposition de nos élèves des espaces adaptés en tenant compte de différents paramètres :

- Aspects sécuritaires à privilégier
- Amélioration des infrastructures de jeux
- Programme de végétalisation
- Heures d'ouverture des cours au public
- Adéquation aux besoins de stationnement
- Etc.

Dicastère 4 : Cohésion sociale

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
4	Fonct	400.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	93

Question 4

Est-ce que les subventions à l'Hôtel-Dieu et au Secours d'hiver Valais seront-elles pérennisées à la hausse ?

Réponse

S'agissant du Secours d'Hiver Valais, l'augmentation est pérennisée et intégrée durablement au soutien communal. Pour Hôtel-Dieu en revanche, la hausse est accordée à titre transitoire pour une période de quatre ans, afin de consolider une structure d'intérêt public reconnue pour son travail de proximité. Ce soutien est conditionné à la mise en œuvre d'une restructuration permettant d'atteindre un équilibre financier durable, avec un suivi annuel. A l'échéance des quatre ans, une évaluation formelle sera conduite et pourra, selon les résultats, amener à la reconduction, à l'ajustement ou à la révision du niveau de subvention.

La CSC se réjouit de l'augmentation des subventions à l'Hôtel Dieu et au Secours d'hiver Valais.

Dicastère 5 : Population, sécurité et aéroport

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
5	Fonct	503.3110	Meubles et appareils de bureau	112

Question 5

Quel est le plan sur le moyen, long terme sur l'équipement, la communication à la population pour les situations d'urgence ?

Les abris équipés sont-ils utilisés en d'autres circonstances ? carnaval, manifestations ?

Réponse

Pour rappel, l'objectif dans le domaine de l'hébergement d'urgence est de disposer d'un total de 3500 places soit environ 10% de la population (en partant du principe que le solde se relogera de manière autonome auprès de sa famille ou de proches). La répartition se fait de la manière suivante :

- 1/3 dans des structures de type abris avec des lits déjà fonctionnels et de la literie (duvet, coussin, linge)
- 1/3 dans des salles de gym avec les lits pliables de la Ville de Sion
- 1/3 dans des salles de gym en s'appuyant sur le stock de lits pliables du canton

En l'état nous disposons de :

- 222 places dans l'abri de Châteauneuf
- 252 places dans l'abri de la Planta (une partie de l'abri doit être mise à disposition de la Protection civile en cas de besoin, les négociations sont toujours en cours)
- 84 places dans l'abri du local du feu à la rue de Loèche
- 500 lits pliables

Concernant le plan sur l'équipement :

- A court terme : fin de la rénovation de la Planta cette année avec changement des luminaires (passage au LED), création de douches séparées et changement du mobilier.

L'abri de Châteauneuf était déjà en ordre.

Concernant ces deux abris, nous devons encore faire l'acquisition d'éléments de literie, d'hygiène et certains indispensables comme des chaises pour enfants ou des jeux.

- A moyen terme, nous allons analyser les abris des Agettes et de la Toulaz (Salins) afin de voir quelle sera leur affectation future et les éventuels équipements nécessaires. Dans ces deux abris, il y aurait la possibilité de créer des places fixes.

- A long terme, nous sommes attentifs aux nouvelles constructions afin de voir s'il y a des possibilités de créer des lits fixes.

Concernant les lits, nous avons mis au budget 2026 le deuxième lot de lits d'urgence pliables. Nous disposerons ensuite de 1000 lits au total conformément à la planification. Il faudra encore faire l'acquisition de matériel de literie.

Dans le domaine des PRU, le matériel est complet. Nous nous concentrons actuellement sur le recrutement du personnel en collaboration avec les RH.

Concernant la communication :

Nous attendons que la Confédération mette sur pied un système d'alerte par téléphone avec géolocalisation. Nous avons étudié des moyens «locaux» mais les coûts sont trop élevés et la gestion des utilisateurs (arrivées, départ, etc.) est trop compliquée. A noter qu'entre Alertswiss et les sirènes, les citoyens disposent déjà de plusieurs canaux en cas de catastrophe.

Concernant la location des abris :

L'abri de la Planta n'est loué qu'à l'armée (Patrouille des Glaciers) et nous avons répondu favorablement à une demande ponctuelle (3 nuits pour un cours de répétition spécial) cette année.

Il n'est pas possible de louer nos abris pour des manifestations, puisque les normes incendie sont strictes et ne le permettent pas. La mise aux normes d'un abri pour un usage civil coûterait très cher, s'agissant d'ajouter des sorties à un ouvrage conçu pour servir d'abri en cas de guerre.

Il faut ajouter qu'en cas de mise à disposition à des privés, le CSI en plus du fait de n'avoir pas pour vocation d'effectuer des tâches de type états des lieux d'entrée, de sortie, visites et de répondre aux sollicitations pendant la location, d'organiser les nettoyages, etc, n'en aurait pas la capacité en personnel, ni la disponibilité.

Dicastère 6 : Travaux publics et environnement

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
6	Fonct	600.4631	Subvention acquise du canton	128

Question 6

Qu'en est-il du projet de l'avenue de la Gare ? du Rond-point de Tourbillon Centre ? et de l'Avenue de Tourbillon ?

Réponse

Selon les informations transmises par le Service cantonal de la mobilité (SDM) :

- les travaux du giratoire du tunnel de Platta devraient commencer en mars/avril 2026 ;
- le projet de l'Avenue de Tourbillon est mis à l'enquête publique depuis le 8 octobre 2025. Il s'agit ainsi de commencer les travaux avant la fin 2027 ;
- le projet du rond-point Tourbillon Centre et de la route de Chippis jusqu'à la Borgne sera mis à l'enquête publique en 2026 ;
- le projet de l'avenue de la Gare sera vraisemblablement mis à l'enquête publique l'année suivante. Pour information, il s'agit d'une mesure du plan d'agglomération de 5^e génération.

Le début des travaux dépend de la procédure et des éventuelles oppositions.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
6	Fonct	604	Cadastre	134

Question 7

La plateforme de la ville pour les mensurations officielles est-elle redondante avec celle du canton ? A l'instar d'autres communes qui ont abandonné leur propre portail...Peut-on envisager une simplification, menant à une économie bienvenue ?

Réponse

La plateforme communale de système d'information géographique (SIG) n'est pas redondante. Elle remplit une fonction essentielle pour l'administration, car si certaines données sont accessibles au public, la majorité reste strictement interne et utilisée à des fins administratives. Les développements réalisés autour de cet outil répondent donc principalement aux besoins de gestion interne de la Ville.

À la connaissance de la section Cadastre et géomatique, aucune commune n'a renoncé à son propre portail SIG. Toutefois, certaines, en raison de ressources ou de compétences techniques limitées, choisissent d'en confier la gestion à des prestataires privés. Il est important de préciser que le portail VSGIS.ch n'est pas une plateforme cantonale, mais un service édité par un bureau de géomètres situé à Sierre.

Externaliser la gestion de la plateforme séduinoise impliquerait une perte de maîtrise sur les données et les outils, ainsi qu'un affaiblissement des compétences internes développées au sein de l'administration.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
6	Fonct	608.3119	Autres immobilisations	138

Question 8 Quelles sont les nouvelles zones, quartiers équipés de poubelles Twins ?

Réponse

En 2025 des Twins ont été ajoutés aux emplacements suivants :

- Avenue de Tourbillon (au niveau du n°84)
- Route de Préjeux (à côté du n° 31)
- Rue de l'Agasse / Sanetsch
- Rue de l'Envol (au niveau du n°2)
- Rue de la Dixence (en face du n° 51)
- Rue de Vissigen (au niveau du n°22)
- Rue des Condémines (au niveau du n°83)
- Aproz

Il y a encore un manque flagrant de capacité dans les quartiers suivants : Châteauneuf, Collines, Matze, Ronquo, Sacré-Cœur, St-Guérin et vieille ville.

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
7	Fonct	700.3130	Prestations de services de tiers	153

Question 9 Combien coûte la plateforme E-construction à la ville ?

Réponse

L'utilisation de la plateforme numérique est gratuite, car elle est mise à disposition par le canton.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
7	Fonct	700.3132	Honoraires d'experts et spécialistes	153

Question 10 Combien d'EPT fonctionnent pour les demandes d'autorisation de construire ? De quelle formation disposent-ils ? Y a-t-il des spécialistes juridiques directement à la Ville pour les constructions ?

Réponse

Actuellement 3.6 EPT fonctionnent pour les demandes d'autorisation de construire.

0.9 EPT Responsable du bureau des enquête – Master HES en Architecture

1.0 EPT Technicien communal - Formation technique du bâtiment

0.5 EPT Collaboratrice Administrative – Secrétaire de formation

0.8 EPT Technicien(ne) Communal – poste à repourvoir avec un diplôme de dessinateur-trice en bâtiment

0.35 EPT Collaboratrice Architecte – Master EPFL en architecture

Le service juridique est une entité à part entière composée de 1.8 EPT et qui travaille de manière transversale pour les différents services communaux. Le bureau des enquêtes travaille en étroite collaboration avec ce service lorsque les dossiers rencontrent des oppositions, les recours et les dossiers de police de construction.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
7	Fonct	701.3110	Meubles et appareils de bureau	155

Question 11 **Que fera la commune des anciens meubles des anciens locaux communaux ? Ces meubles seront-ils recyclés ou réutilisés ?**

Réponse

Les meubles qui sont encore en bon état seront réutilisés dans les nouveaux bâtiments administratifs.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
7	Fonct	701.3111	Machines appareils et véhicules	155

Question 12 **Détails demandés ?**

Réponse

Matériel de service pour la conciergerie (y compris remplacement aspirateurs): CHF 2000.-

Equipement de sécurité conforme aux prescriptions de la Suva/responsable QSE: CHF 2000.-

Achats d'installations (remplacement lave-vaisselle, frigo, congélateur selon les besoins) : CHF 5000.-

Dicastère 8 : Urbanisme et mobilité

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
8	Fonct	856.3130	Prestations de services de tiers	169

Question 13 **Combien coûte la mise en place d'une station Publibike, notamment sur le domaine des Iles ?**

Réponse

Le coût des stations Velospot fait l'objet d'une offre forfaitaire annuelle suite à l'appel d'offres initiées par l'AggloValaisCentral. De manière générale, le prix d'une station hors forfait est dépendant de sa localisation, du nombre de vélos et de la nature de la fréquence de réassort (plus une station est éloignée des autres, plus le temps pour la réassortir est important, plus la nécessité de réapprovisionner est grande plus les manutentions sont importantes). Une analyse de Velospot est donc nécessaire au cas par cas. Cela étant il a été pris note du questionnement sur l'implantation d'une station au domaine des Iles qui rejoint une démarche d'ores et déjà initiée puisque Velospot a été chargé de prendre contact avec la Bourgeoisie pour entamer les discussions en ce sens.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
8	Fonct	856.3637	Subventions aux personnes physiques	169

Question 14 Qu'en est-il des résidents d'Uvrier et de leur possibilité de transports publics ?

Réponse

Les habitants d'Uvrier ont la possibilité d'accéder à la gare CFF de St Léonard qui est desservie par train avec une fréquence de 30 minutes en 3 minutes depuis la gare de Sion. La majorité des habitations et emplois se situent à moins de 15 minutes à pied de la gare, voire 5-10 minutes à pied (le point le plus éloigné entre la gare est à 17 minutes à pied) ou 5 minutes en vélos. La gare de Saint Léonard a été récemment dotée d'une place de la gare nord entièrement refaite qui dispose notamment d'arceaux pour les vélos.

La ligne de bus 412, renforcée de courses spéciales Uvrier – Sion, dessert également Uvrier (ligne Sion-Sierre par la rive droite du Rhône) en direction de la place du Midi et de la gare de Sion. Uvrier est intégré au système de reconnaissance tarifaire ISIRESO.

En sus, avec le système expérimental Mobiquartier, les résidents d'Uvrier en âge AVS peuvent commander un taxi depuis chez eux vers n'importe quel lieu de la commune.

Jours et horaires d'exploitation :

Lundi-vendredi : 8h - 17h (dernier départ de course à 17h).

Samedi : 9h - 17h (dernier départ de course à 17h).

Prix de la course : CHF 6.-

Toutes les personnes éligibles au service Mobiquartier ont reçu une carte d'accréditation.

Réservation au plus tôt une semaine à l'avance.

Réservation possible au plus tard :

le matin pour l'après-midi du même jour ;

la veille pour le lendemain matin ;

le vendredi après-midi pour le samedi.

Dicastère 9 : Sport, jeunesse et loisirs

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
9	Fonct	901.3101/3111	Matériel d'exploitation, fournitures et Machines, appareils et véhicules	181

Question 15 N'y a-t-il pas contradiction entre une diminution du budget mais une augmentation des achats ?

Réponse

Certes il y a une augmentation tarifaire mais il y a une visée d'efficacité et d'économie de volume basée sur l'expérience et en fonction des derniers comptes.

Question 16
Générale sur Dicastère 9

Pour améliorer la disponibilité des salles de gym, serait-il pertinent de réunir l'ensemble des utilisateurs comme cela se faisait auparavant ?

Réponse

Non car la gestion de plus de 67'000 heures de réservations des 32 unités de salles omnisports de surcroît propriétés de diverses entités avec leur gestion propre, à l'attention de plus de 50 clubs et entités aux demandes fort spécifiques (techniques, sportives, organisationnelles, etc.) est à l'évidence éminemment complexe. Celle-ci exige une approche et une méthodologie fine et maîtrisée, par ailleurs approuvée par la quasi-totalité des utilisateurs.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
9	Invest	902.5040	Terrain bâti, piscine de la Sitterrie	256

Question 17

Montant prévu pour la piscine de la Sitterrie, prévoit-il aussi l'étude pour un accès handicapé ?

Réponse

Oui ce point est intégré à l'étude générale.

Question 18

Question générale sur 3130 Prestations service de tiers

Cette rubrique inclut-elle également les externalisations à d'autres dicastères, services de la ville ?

En générale, l'externalisation coûte-t-elle plus chère ? Dans certain cas un CDD ne serait-il pas plus judicieux ?

Les externalisations de plus de 150'000.- font-elles l'objets d'un appel d'offre ?

Réponse

Les frais facturés aux autres services municipaux ne figurent pas dans cette rubrique. Les refacturations internes sont enregistrées distinctement dans des rubriques de nature « 39 – imputations internes ».

Les mandats externes sont très efficaces car sollicités pour des compétences spécifiques alors que nous sommes des généralistes. Par ailleurs moins onéreux car un forfait peut être confié de manière agile à un pool de collaboratrices/collaborateurs à divers statuts (seniors, stagiaires, autres) ce qu'un CDD ne peut offrir et présente en grand risque d'interruption de prestation en cas d'absence maladie.

Par expérience, s'il est envisageable de requérir à des CDD pour des collaborateurs de statut « junior », il est beaucoup plus difficile, voire impossible, de trouver des spécialistes avec expérience prêts à s'engager avec la Ville pour un contrat de durée déterminée.